



Conseil de développement  
du Pays voironnais 2020-2026

## Saisine n° 2 / Évaluation du PCAET

# AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

**Remis le 07/10/2023 au Président Bruno Cattin**

**Groupe de travail n° 2, représenté par :**

ANTOINE François, CARIOU Muriel, COTTE-BOUTEILLAT Anne-Laure, DE SAINT ALBIN Gildas, EILERS Ingeborg, LECLERC Babette, LOPEZ Franck, MARCO Olivier, MARRON Philippe, MIOCHE Pascal, MONESTIER Marie, NOBLET Jean-François, PERNOUD François, RONAYETTE Isabelle, SKUBICH Michel, TERRIER Jean-Claude, TOURNON Jean-Jacques, TRIOLLE Philippe.

# SOMMAIRE

A. Contexte de la demande.....	2
B. Méthode employée.....	3
B.1. Méthode MISSION 1.....	3
B.2. Méthode MISSION 2 : notre avis sur le PCAET.....	5
C. Résultats mission 1 : la perception du territoire sur les enjeux climatiques actuels.....	6
C1. Synthèse du questionnaire aux habitants.....	7
C2. Analyse détaillée du questionnaire habitants.....	10
C3. Analyse détaillée du questionnaire maires.....	20
D. Résultats mission 2 : notre avis sur le PCAET.....	26
D1. La liste succincte des propositions d’actions.....	26
D.2 Le plan d’actions détaillé.....	29
AXE A Gouvernance.....	29
AXE B Utilisation rationnelle de l’énergie.....	32
AXE C Énergies renouvelables.....	38
AXE D Résilience.....	40
Action transversale sur la FORET.....	49
ANNEXES.....	52
Annexe 1 : La saisine.....	53
Annexe 2 : Le questionnaire habitants.....	54
Annexe 3 : Le questionnaire maires.....	55
Annexe 4 : Le rapport et plan d’actions du CDPV sur la biodiversité.....	56
Annexe 5 : Exemple d'une recherche sur internet « Comment rénover mon logement en Pays Voiironnais ».....	57
Annexe 6 : Extrait des réponses au questionnaire « maires » : actions prévues dans les communes du Pays Voiironnais pour lutter contre le réchauffement climatique (Q 11 et 12).....	59

## A. Contexte de la demande

La saisine émane des élus et date de septembre 2022. L'une des missions d'un conseil de développement est de participer à la construction des documents prospectifs du territoire.

La CAPV est dotée d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) planifié sur la période 2019-2025. La réglementation prévoit une évaluation à mi-parcours des PCAET.

Un bureau d'études externe a été recruté pour mener à bien cette évaluation, en collaboration étroite avec le service climat-énergie du Pays Voironnais.

Parallèlement, il a été demandé au Conseil de Développement de travailler sur deux aspects :

1. Faire remonter la perception qu'ont les citoyens sur les enjeux climatiques actuels
2. Donner son avis sur le document de PCAET.

(La saisine se trouve en Annexe 1).

Un groupe de travail émanant du Conseil de développement s'est constitué sur le mode du volontariat, comptant les 18 personnes suivantes (sur les 50 membres au total) :

- ANTOINE François,
- CARIOU Muriel,
- COTTE-BOUTEILLAT Anne-Laure,
- DE SAINT ALBIN Gildas,
- EILERS Ingeborg,
- LECLERC Babette,
- LOPEZ Franck,
- MARCO Olivier,
- MARRON Philippe,
- MIOCHE Pascal,
- MONESTIER Marie,
- NOBLET Jean-François,
- PERNOUD François,
- RONAYETTE Isabelle,
- SKUBICH Michel,
- TERRIER Jean-Claude,
- TOURNON Jean-Jacques,
- TRIOLLE Philippe.

NB : ce groupe est hétérogène, comprenant des personnes hautement qualifiées dans ce domaine et d'autres plus novices. Toutes se sentent concernées par les enjeux climatiques.

--

Le présent document retrace la méthode, le contenu et les conclusions du groupe de travail et s'adresse aux élus de la CAPV.

## B. Méthode employée

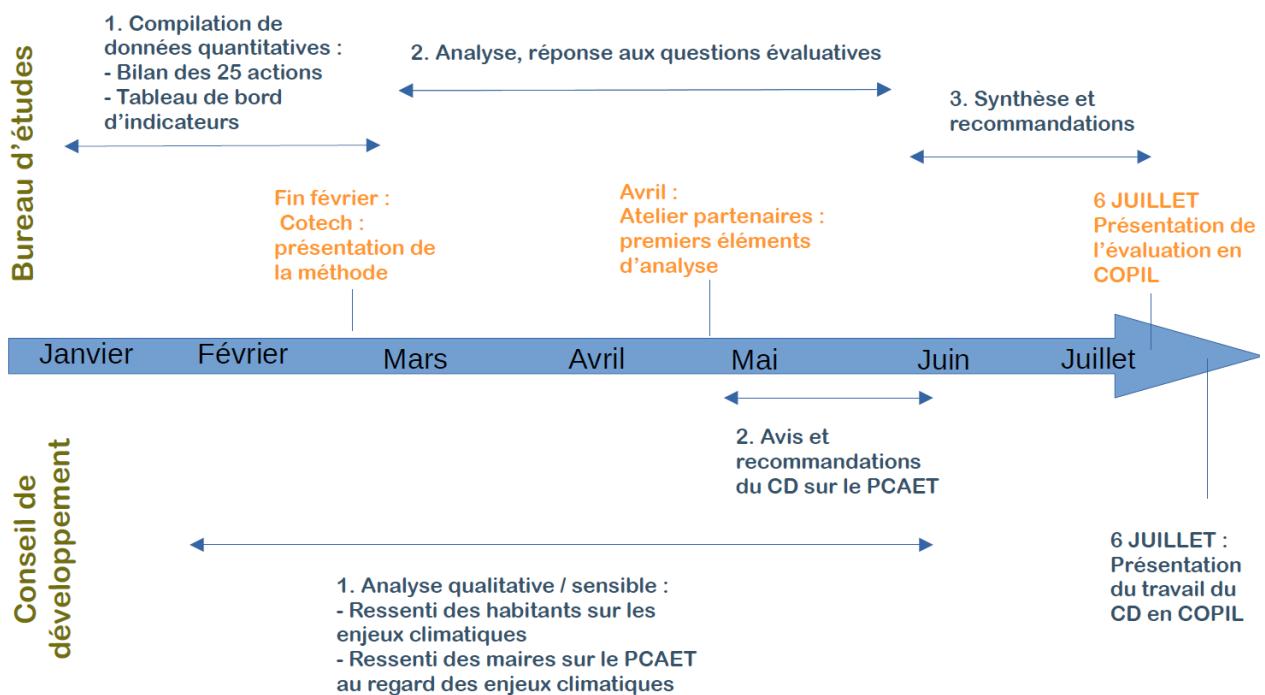
La saisine indique 2 axes de travail, ce qui nous a amenés à scinder la mission en 2 temps :

- Mission 1 : faire remonter la perception des habitants sur les enjeux climatiques actuels.
- Mission 2 : donner un avis sur le PCAET.

En introduction du travail du groupe, une présentation des enjeux climatiques globaux et locaux, mais aussi du PCAET du Pays Voironnais a été faite par Olivier Chirpaz, responsable du service climat-énergie à la CAPV, afin de faciliter la compréhension du sujet.

Une autre réunion a été consacrée à un temps d'échanges avec la 1ère vice-présidente en charge de la transition écologique, Mme Nadine Reux et Olivier Chirpaz sur le rôle du conseil de développement dans l'évaluation à mi-parcours du PCAET. En effet, il était nécessaire de préciser l'articulation et la complémentarité entre le travail du bureau d'études et celui du conseil de développement.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre le service climat énergie et le conseil de développement (CD) : les membres du CD ont apprécié obtenir des informations permettant de répondre à leurs interrogations et mieux comprendre les actions du PV.



### B.1. Méthode MISSION 1

Pour faire remonter la perception des citoyens du territoire, le conseil de développement a décidé de recourir au questionnaire.

Assez rapidement, l'idée de faire remonter également la perception du terrain via les élus locaux s'est imposée, un échelon non pris en compte par ailleurs par le bureau d'études.

C'est pourquoi, nous avons décidé de réaliser 2 questionnaires :

- l'un en direction des citoyens
- l'autre en direction des maires.

### **B.1.1 Questionnaire citoyens**

Dans un premier temps, le questionnaire devait s'adresser uniquement au conseil de développement (52 personnes), à qui il était demandé d'aller chercher 2 autres personnes extérieures différentes par membre (jeune, agriculteur, personne non cadre...).

Rapidement, la représentativité n'étant de toute façon pas simple à atteindre, il nous est alors apparu important d'une part d'être visible du grand public dans cette démarche, et de pouvoir aller chercher un maximum de personnes, d'autre part.

C'est pourquoi le questionnaire a été diffusé durant 2 mois sur le site Internet du Pays Voironnais et envoyé à toutes les mairies via le service communication.

Pour pouvoir évaluer la pertinence du panel (et surtout éviter de n'avoir que des militants associatifs dans les répondants), nous avons posé la question :

« Faites-vous partie d'une association de protection de l'environnement et du climat ? ».

### **B.1.2 Questionnaire maires**

Le conseil de développement, dans sa composition actuelle, est représenté par presque toutes les communes du territoire. Nous avons voulu tirer partie de cet avantage pour compléter notre enquête de terrain.

Il nous est apparu important de pouvoir interroger, voire interpeller les maires sur leur engagement et leurs freins en matière climatique, avec pour règle : le non jugement, l'écoute des besoins, le dialogue, pour comprendre et faire remonter ces réponses.

Au départ, cette enquête de terrain avait une ambition forte : rencontrer chacun des conseils municipaux et lancer un débat sur les 31 communes.

Cette méthode s'est avérée complexe, et chronophage.

Cela s'est transformé en une enquête envoyée via la CAPV, et diffusée à l'issue de la conférence communautaire du 11 avril, à l'ensemble des maires. Un délai de réponse de plus d'un mois leur était accordé.

## B.2. Méthode MISSION 2 : notre avis sur le PCAET

La mission 2 s'est faite en 2 temps : comprendre puis proposer.

Pour comprendre, un premier travail d'analyse a été réalisé par 2 membres qui ont participé à la démarche TACCT de l'ADEME (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires), lancée par l'EP SCOT de l'agglomération grenobloise. → Une analyse comparative des 2 documents PCAET et TACCT a été faite.

Ce groupe a aussi fait un benchmarking d'autres démarches d'évaluation de PCAET menées par des conseils de développement, pour nous inspirer en termes de méthode.

Dans un deuxième temps, 4 ateliers ouverts à tous les membres du conseil de développement ont été menés portant sur les 4 axes du PCAET, afin de poser des questions, proposer des actions ou insister sur l'importance d'actions déjà évoquées dans le PCAET:

Atelier 1 : AXE A. Organisation, gouvernance et mobilisation des acteurs

Atelier 2 : AXE B. Utilisation rationnelle de l'énergie et performance climatique

Atelier 3 : AXE C. Accélérer la production d'énergies renouvelables locales

Atelier 4 : AXE D. Territoire résilient

Pour chaque axe, il était demandé de travailler en amont à :

- Des reformulations
- Des propositions nouvelles
- Des questions à poser à la CAPV.

Un premier plan d'actions incluant des questions a été réalisé, avec 150 actions. Ces actions ont été soumises au service climat-énergie, pour savoir si les actions proposées étaient déjà mises en œuvre ou non, imaginées ou non.

Lors de 3 autres séances de travail, nous avons hiérarchisé et rédigé les actions de façon collaborative, pour ne retenir au final que 30 propositions.

## **C. Résultats mission 1 : la perception du territoire sur les enjeux climatiques actuels**

L'objectif de ce questionnaire était de collecter l'avis et le ressenti des citoyens sur les enjeux climatiques actuels.

Le questionnaire comptait 22 questions réparties en 5 chapitres :

- A. Perceptions générales
- B. Actions individuelles
- C. Actions impliquant les collectivités
- D. Questions globales
- E. Votre identité

(Le questionnaire figure en Annexe 2 du présent rapport).

Le chapitre C1 en présente la synthèse, et le chapitre C2 la version détaillée.

## C1. Synthèse du questionnaire aux habitants

Le questionnaire a permis de collecter l'avis d'un panel de 340 citoyens du Pays Voironnais. Il s'articule en 5 parties et 32 questions à la fois ouvertes et fermées. Voici un résumé des résultats obtenus.

### C.1.1 Perception générale sur les problématiques environnementales et climatiques : les citoyens du Pays Voironnais se sentent-ils concernés ?

La quasi-majorité des répondants (>95%) se dit concernée par les problématiques environnementales et climatiques. Les répondants ressentent les conséquences immédiates dans leur quotidien et en imputent l'origine à l'activité humaine (88%). Les conséquences majoritairement observées sont liées à la chaleur, la sécheresse et les problématiques autour de l'eau (>50%), et les événements marquants majoritairement cités sont : les incendies de Voreppe, les canicules et sécheresses observées au Pays Voironnais. Il en résulte une inquiétude face à l'avenir, avec environ 70% des répondants s'attendant à une dégradation de leurs conditions de vie.

### C.1.2 Actions individuelles : quelles sont les actions mises en place par les citoyens pour répondre aux problématiques environnementales et les freins rencontrés ?

1/3 des répondants affirment agir de façon régulière, voire quotidienne, en particulier dans les domaines de la sobriété énergétique et hydrique, ainsi que de la mobilité douce. Néanmoins, les sondés soulignent rencontrer des freins pour agir en faveur des énergies renouvelables, mais aussi l'isolation des logements et la mobilité douce. Les difficultés rencontrées sont principalement d'ordre budgétaire, puis le changement d'habitudes.

### C.1.3 Actions des collectivités : qu'attendent les citoyens de la part des collectivités et élus et quelles sont leurs priorités d'action ?

Si les répondants ne connaissent pas particulièrement le PCAET (seulement 1/3), ils sont sensibles aux actions de la collectivité notamment dans les domaines suivants : la gestion des déchets (32%), ou la mobilité (23%).

Selon les répondants, les priorités d'actions des élus du territoire pour les 5 ans à venir devraient concerner les domaines suivants :



Domaines d'action prioritaires	Exemples d'actions proposées par le plus grand nombre de répondants
1. Gestion des ressources en eau	Réduire les piscines privées au profit des piscines publiques Limiter les consommations d'eau
2. Déploiement des mobilités douces	Renforcer les transports en commun et pistes cyclables Réduire le recours à la voiture
3. Réduction de l'artificialisation des sols	Végétaliser les communes
4. Réduction de la consommation énergétique	Renforcer les aides à l'isolation Promouvoir les panneaux solaires
5. Préservation de la biodiversité	Réduire l'utilisation des pesticides et la coupe d'arbres Végétaliser les communes Proposer en cantine scolaire une alimentation locale et bio

### C.1.4 Quel est le sentiment des citoyens du Pays Voironnais concernant l'avenir ?

Les citoyens du Pays Voironnais estiment qu'il sera nécessaire de **modifier de façon importante nos modes de vie** (>65%), en recherchant la **sobriété**, pour limiter l'augmentation du changement climatique. Les répondants souhaitent que ces changements s'effectuent de façon **inclusive**, en permettant à chacun de vivre décemment, incluant les notions de **santé** et **alimentation** à celle de **préservation de la planète et ses ressources**, pour aller vers un monde plus **juste, moins angoissant** et moins consumériste.

### C.1.5 Identification et caractéristiques du panel

- **340 répondants** comptabilisés
- 2/3 de femmes pour 1/3 d'hommes,
- Tous les **âges** représentés hormis les moins de 20 ans,
- Toutes les **catégories socio-professionnelles** représentées incluant retraités et sans activité professionnelle, et avec une répartition proche de celle mesurée dans le pays voironnais, sauf une sur-représentation des cadres et une sous-représentation des ouvriers,
- Couvre l'ensemble des **communes** du Pays Voironnais,
- 1/5 des répondants engagés dans une association de protection de l'environnement.

## Conclusion

Suite à l'interrogation d'un panel de bonne représentativité des habitants du Pays Voironnais, nous pouvons conclure que les citoyens du Pays Voironnais sont soucieux des questions environnementales et climatiques.

Ils sont pour la majorité déjà acteurs de la transition écologique dans divers domaines. Ils rencontrent cependant des freins, notamment budgétaires et comportementaux, pour aller plus loin dans leurs démarches.

Ils soulignent leur besoin d'être épaulés par les élus en priorité dans 5 domaines :

- la gestion des ressources en eau,
- la mobilité douce,
- l'arrêt de l'artificialisation des sols,
- la réduction des consommations d'énergie,
- la préservation de la biodiversité.

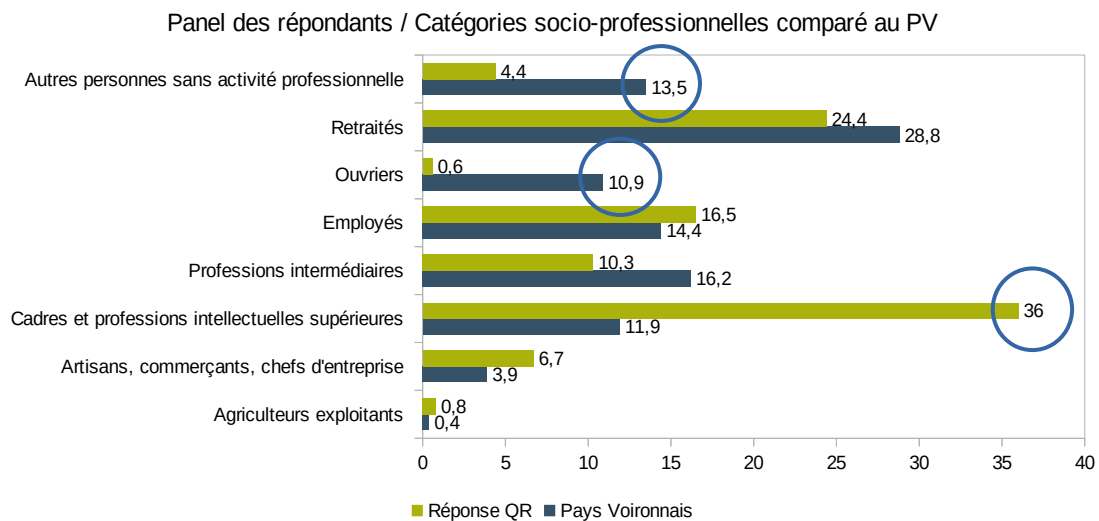
Des opportunités sont donc à saisir dans ces domaines afin de capitaliser sur la forte volonté d'agir des citoyens.

## C2. Analyse détaillée du questionnaire habitants

### C.2.1 Panel

Caractéristiques du panel :

- 526 réponses, mais nous n'utilisons ici que les réponses complètes, donc **340 répondants**.
- **2/3 de femmes** pour 1/3 d'hommes : les femmes plus disposées à s'exprimer sur ce sujet?
- Contrairement à ce que l'on pouvait craindre : seulement 1 personne sur 5 est militante dans une association.
- **Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées** parmi les répondants (en vert ci-dessous), avec une **sur-représentation des cadres** par rapport au profil du Pays voironnais (en bleu). A noter aussi, un **défaut des populations généralement moins proches des institutions : les ouvriers et les jeunes sans activités**.

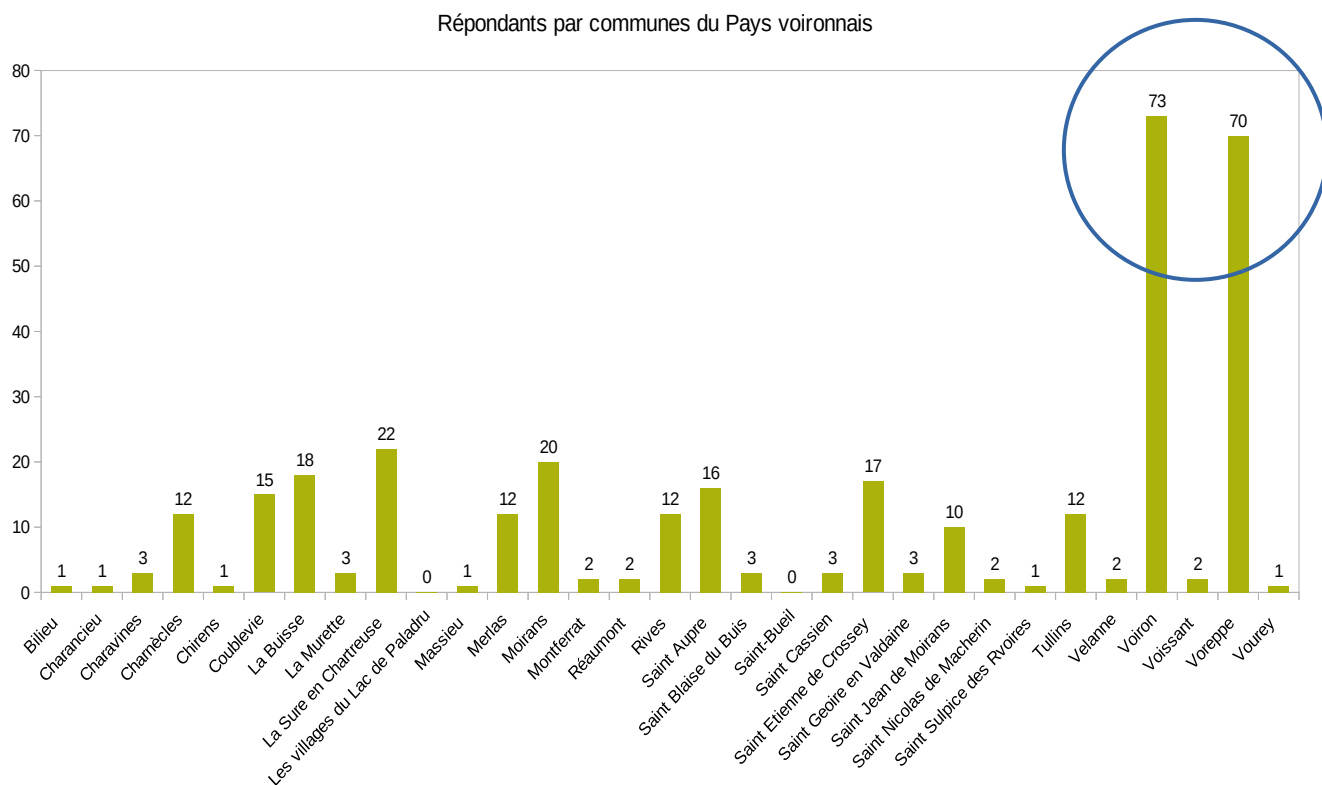


- **Tous les âges sont représentés**, sauf les moins de 20 ans :

### 26. Quel âge avez-vous ?



- Grâce au relais des membres du conseil de développement, **toutes les communes du Pays voironnais sont représentées**, avec une forte prédominance de Voreppe et de Voiron, la ville centre. Par contre, on constate un taux de réponse supérieur des communes rurales / villes.



**Conclusion :** hormis quelques carences inévitables (peu de jeunes et d'ouvriers), le panel des répondants est intéressant, car il couvre l'ensemble du territoire, toutes les catégories socio-professionnelles, et toutes les catégories d'âges ; en outre, nous évitons l'écueil du « ce ne sont que les gens concernés qui répondent » → ce panel permet donc une analyse intéressante des résultats.

(On pourrait compléter cette enquête avec une enquête spécifique auprès des jeunes par la suite).

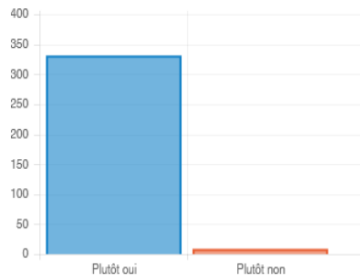
### C.2.2 Perceptions générales sur les aléas climatiques actuels

L'objectif de ce chapitre est de percevoir le ressenti actuel des citoyens sur le climat, que ce soit au niveau du Pays Voironnais ou au niveau global.

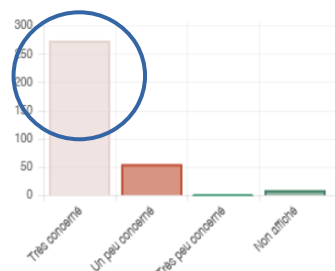
Nous comparons parfois ces réponses avec le *baromètre national de la fondation pour la Nature et l'Homme* (enquête 2023) portant sur les mêmes thèmes.

D'une façon générale, les répondants se sentent tous très concernés par les problématiques climatiques et environnementales.

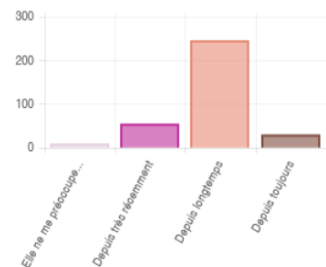
1. Vous sentez-vous concerné(e) par les problématiques environnementales et climatiques ?



2. Si oui, à quel degré ?



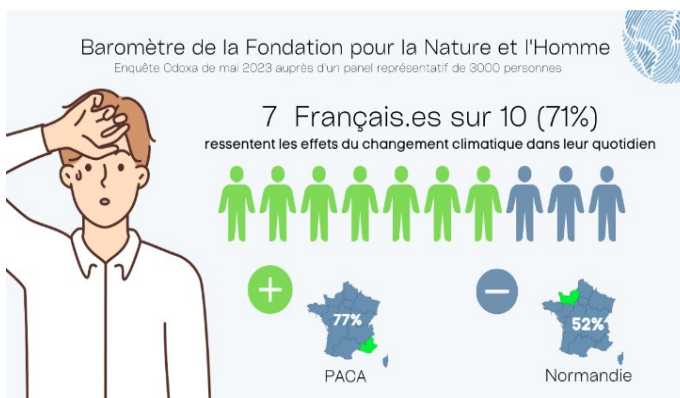
3. Depuis quand la question du changement climatique vous préoccupe ?



En 2023, les répondants se sentent quasiment tous impactés par le réchauffement climatique, tout comme le sont 7 Français / 10 (selon l'enquête de la FNH).

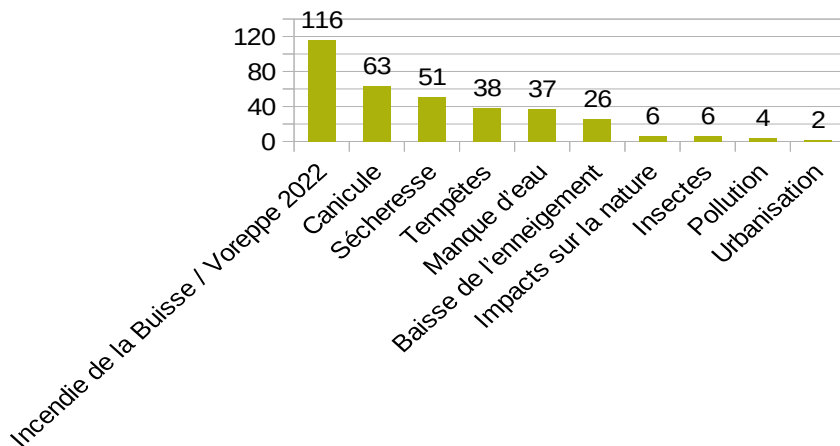
1/3 des répondants cite la **chaleur ou la sécheresse** comme principal impact, tandis que 1/5e des répondants cite la **problématique de l'eau**.

5. Vous sentez-vous directement impacté(e) par le changement climatique dans votre vie quotidienne ? (Ex : Canicules, pénuries, inondations, pollutions...)



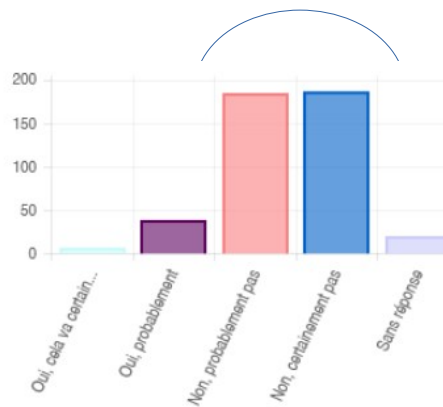
A la question ouverte « Citez un évènement climatique qui vous a particulièrement marqué(e) ces 5 dernières années à l'échelle locale », la majorité cite **les incendies de la Buisse** comme évènement majeur :

Evénements climatiques marquants cités par les répondants

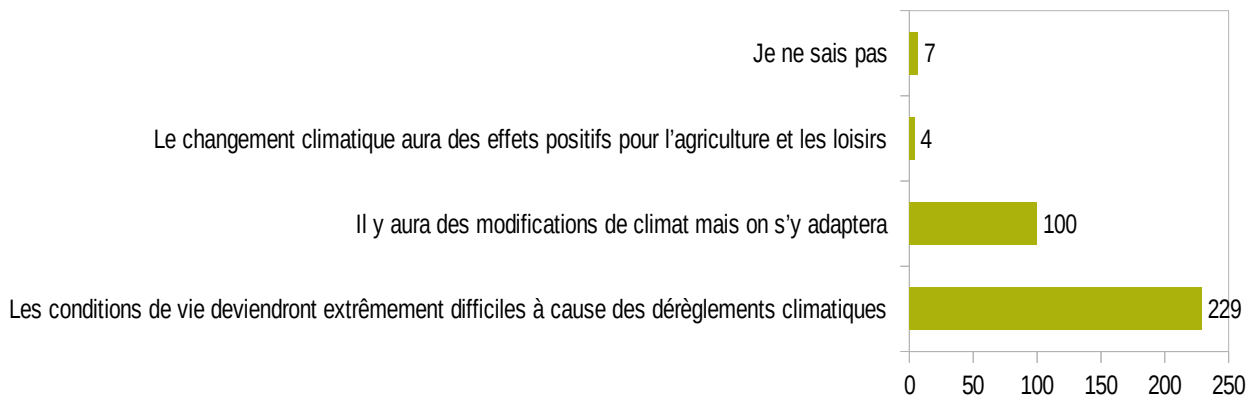


Une tendance au **découragement** se dessine tant à l'échelle locale que nationale vis à vis de l'avenir : impuissance et anxiété prédominante.

**Q°8 - Pensez-vous que la situation en matière climatique va s'améliorer ?**



**Q°9 - Si le changement climatique continue, à votre avis, quelles seront les conséquences, d'ici une cinquantaine d'années, dans nos modes de vie en France :**



Baromètre de la Fondation pour la Nature et l'Homme  
 Enquête Odoxa de mai 2023 auprès d'un panel représentatif de 3000 personnes

**Les Français.ses se sentent majoritairement impuissants et anxieux face au dérèglement climatique**

État émotionnel	Pourcentage
impuissants	35%
anxieux	30%
en colère	15%
indifférents	11%
optimistes	9%

## C.2.3 Actions individuelles : domaines d'actions et freins

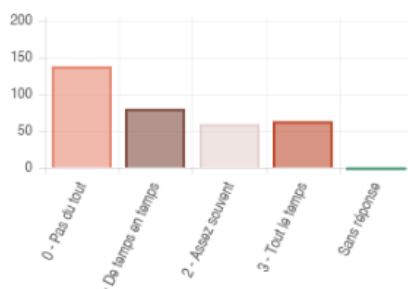
Les répondants ont changé leurs habitudes de vie, tout comme 8 Français sur 10 : ils agissent dans tous les domaines précités :

- Préservation de la ressource en eau
- Consommation responsable
- Économie d'énergie
- Tri et réduction des déchets
- Biodiversité
- Mobilité douce
- Isolation, chauffage



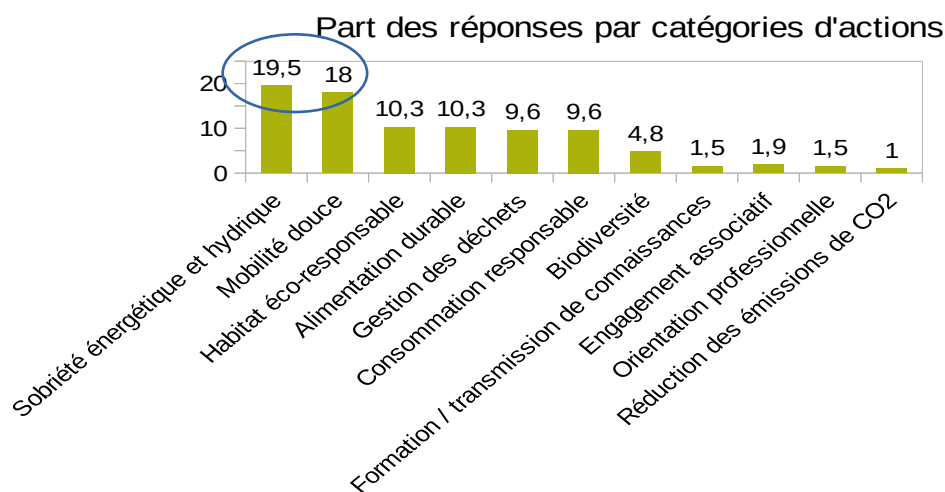
...sauf dans les énergies renouvelables :

### 10. A titre individuel, agissez-vous pour lutter contre le dérèglement climatique ? Dans quels domaines ?



D'ailleurs, ils disent rencontrer des freins pour agir en faveur des **énergies renouvelables**, mais aussi **l'isolation des logements** ou la **mobilité douce** ; la raison principale est le budget, puis le changement d'habitudes.

A la question « de quelle action êtes-vous le plus fier ? », les répondants ont cité en priorité le domaine des économies d'énergie et d'eau, et de la mobilité douce.

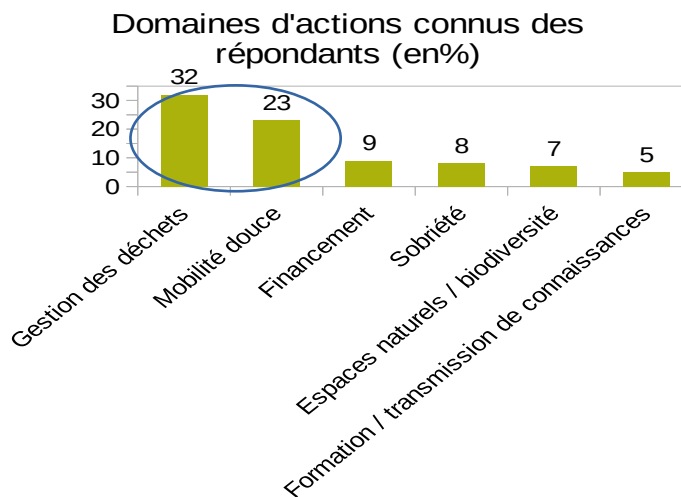


→ La **mobilité** semble représenter un axe fort, dans lequel des efforts sont déjà faits, mais qui reste encore à développer, et dans lequel la collectivité a la compétence.

## C.2.4 Actions des collectivités

Si les gens ne connaissent pas particulièrement le PCAET (seulement 1/3 des répondants), ils connaissent plus spécifiquement des domaines d'actions de la collectivité : notamment la **gestion des déchets**, ou la **mobilité** :

La question était : « *Les collectivités locales agissent pour lutter contre le changement climatique. Pouvez-vous citer une action mise en place dans votre environnement, que vous jugez particulièrement utile ?* »



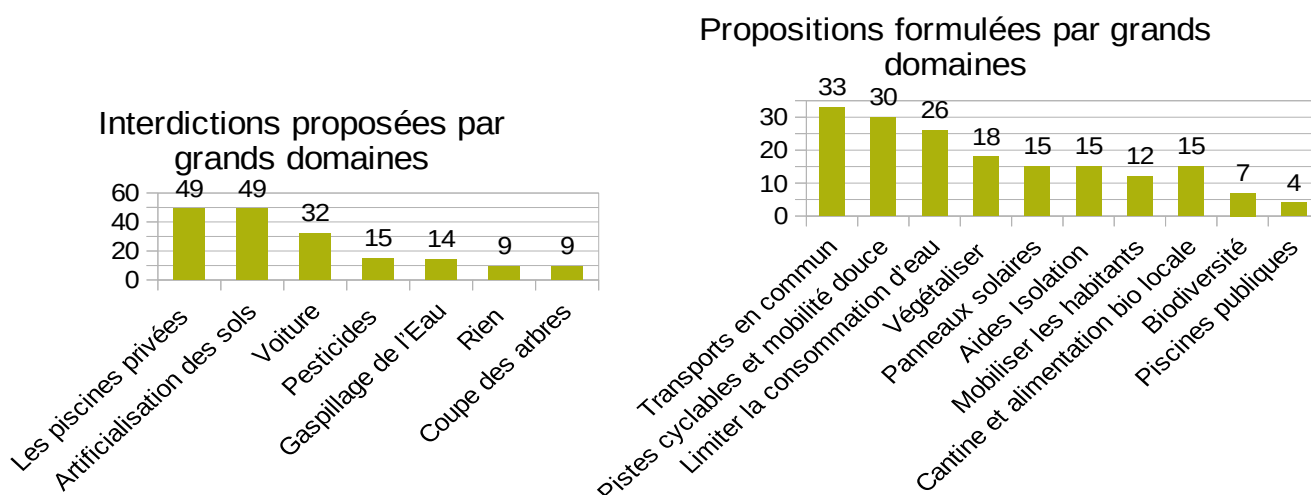
Parmi les domaines précités, les répondants souhaiteraient que les élus agissent plus spécifiquement dans les domaines suivants :



**La ressource en eau, les mobilités douces, l'artificialisation des sols, la consommation énergétique, la biodiversité** arrivent en priorité.



Lors qu'on interroge les répondants sur ce qu'ils interdiraient ou proposeraient s'ils étaient maires, les réponses sont :



Encore une fois, **les mobilités, mais aussi l'eau** arrivent en tête.

### C.2.5 Questions globales

En conclusion, on remarque une forte prise de conscience sur les enjeux d'avenir en matière climatique.

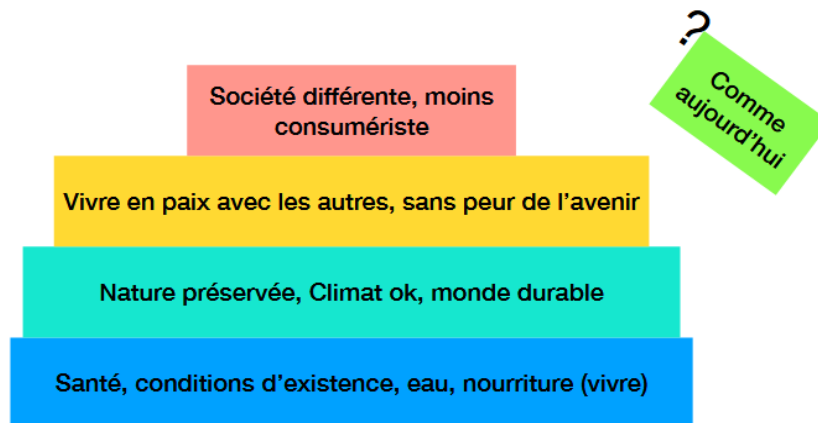
A la question « *Laquelle de ces 5 affirmations se rapproche le plus de votre opinion ?* », les répondants ont répondu très majoritairement (**en bleu**) :

- Le progrès technique permettra de trouver des solutions pour limiter l'augmentation du changement climatique
- **Il faudra modifier de façon importante nos modes de vie, en recherchant la sobriété, pour limiter l'augmentation du changement climatique**
- C'est aux décideurs de réglementer, à tous les niveaux, l'augmentation du changement climatique
- Quoi que l'on fasse, le changement climatique est inévitable
- Il n'est pas nécessaire d'agir sur la question du climat

Enfin, de façon libre, les répondants pouvaient s'exprimer en complétant les 2 phrases au choix :

1. « *J'aimerais que les générations futures puissent...* »

- Vivre, et pas seulement survivre (santé, conditions d'existence, air, eau, alimentation, espérance de vie) 56
- Vivre dans une nature préservée, un monde durable (climat, biodiversité) 55
- Vivre en paix / solidarité / avenir serein, moins angoissant / voire heureux (rare) 44
- Vivre dans une société différente, moins consumériste, plus juste 26
- Vivre dans un monde identique à celui d'aujourd'hui NOSTALGIQUES DU PRÉSENT ... voire du passé (le même confort) 15
- Et quelques messages moins destinés aux générations futures qu'aux élus : culpabilité et besoin d'agir de la génération actuellement aux manettes, appel à une génération « meilleure » que la nôtre, plus consciente.



Mots clés cités et ceux non cités :

- Vivre : 126 fois (+ vie 21 fois)
- Avoir 18
- Harmonie 13
- Profiter 13
- Paix + apaisé 14
- Guerre + conflit + bataille 12
- Survivre 10
- Heureux/heureuse 9
- Respirer 8
- Avenir 4

Joie, bonheur, plaisir, amour, enfant, parent, donner, don, recevoir 0

## 2. « *Ma raison d'espérer, c'est...* » (argument et nombre de répondants)

- La mobilisation de la **jeunesse** sur les changements de comportements : 19  
*« Je crois en la fougue et l'intelligence de la jeunesse »*  
*« confiance en leur génie à relever les défis à venir, comme les générations passées l'ont fait dans d'autres contextes (guerres...) »*
- Il y a une **prise de conscience collective**, des changements de comportements : 16
- L'action citoyenne, l'action locale, le milieu associatif : 10
- L'être humain est en capacité de s'adapter aux situations, il l'a prouvé par le passé : 7
- L'action publique donne l'exemple : 5
- L'information, la sensibilisation, l'éducation : 5
- L'intelligence collective, la solidarité, le partage : 4
- La Nature opérera une auto régulation de l'espèce humaine, indispensable pour la survie de la planète : 3  
*« Ma raison d'espérer c'est de voir comme la nature se bat pour s'adapter »*
- Les solutions inventives apportées par la technologie et la recherche, « *Le génie humain* » : 2
- Ce sont les événements catastrophiques qui poussent à agir 2
- Pas d'espoir : 10  
*« Je n'aimerais pas être la génération future, et ne souhaite pas d'enfant à ce jour. »*  
*« Mon fils de 3 ans n'aura donc que 31 ans en 2050. Je ne peux pas me résoudre à le faire vivre dans un monde où il devra survivre ».*  
*« Je redoute les conséquences de l'impréparation générale au changement climatique en cours. »*  
*« ... de l'espoir avec le changement climatique ! Vous êtes sérieux ? »*

La mobilisation de la **jeunesse**, la **prise de conscience collective** et l'action locale apportent de l'espoir à un total de 45 répondants. On observe que 10 répondants indiquent être actuellement sans espoir.

Enfin, dans l'enquête de la Fondation pour la Nature et l'homme (2023), les Français s'expriment sur leurs attentes vis à vis des élus :

### **LES ATTENTES DES FRANÇAIS VIS A VIS DES DECIDEURS POLITIQUES ? PLUS DE SINCERITE**

Pour que les choses évoluent, les Français encouragent les décideurs politiques à agir différemment : qu'ils se montrent avant tout plus sincères (34%), mais aussi qu'ils sachent mieux anticiper, c'est-à-dire programmer à long terme (24%).

Parmi les mesures entre les mains des pouvoirs publics, les plus plébiscitées par les Français arrivent en tête :

- A 35% : subventionner les produits / activités qui contribuent peu ou pas aux changements climatiques (projets de mobilités douces, d'énergies renouvelables, d'agriculture biologique...)
- A 31% : interdire les produits / activités qui contribuent le plus aux changements climatiques (voitures à fortes émissions de CO2, installations d'élevages intensifs...).
- A 30% : changer la fiscalité sur les produits/activités selon leur contribution positive ou négative aux changements climatique (ex : les billets d'avion pourraient être plus taxés et les billets de train moins taxés).

### **C3. Analyse détaillée du questionnaire maires**

L'objectif de ce questionnaire était essentiellement de faire remonter de quelle façon les maires se saisissent de la question climatique, comment ils raccrochent leur action au PCAET intercommunal, et quelles sont leurs difficultés à avancer dans ce domaine.

Le questionnaire a été diffusé auprès des 31 communes membres du Pays Voironnais. 13 communes y ont répondu.

#### **C.3.1 Des équipes municipales concernées et motivées pour agir contre le changement climatique (Q1 à 3)**

100% des élus ayant répondu ressentent leur équipe municipale concernée (Q 1) et motivée pour agir contre le changement climatique (Q2).

90% indiquent que leur commune subit directement le changement climatique (question 3).

#### **C.3.2 De quelle manière les communes du PV sont-elles impactées par le réchauffement climatique ? (Q 4 et 5)**

Les événements cités sont précis et datés :

- Hausse des températures => moins de neige / plus de canicules
- Augmentation des sécheresses, avec problèmes de ressources en eau depuis l'année 2022
- Multiplication des événements climatiques extrêmes, tels que:
  - grêle en 2016, 2017 ;
  - tornade en 2018 ;
  - tempête et grêle en 2019,
  - incendie en 2022,
  - canicules en 2022 et 2023

Les élus visualisent effectivement les impacts du changement climatique par la récurrence d'événements extrêmes type sécheresse/incendie/inondation :

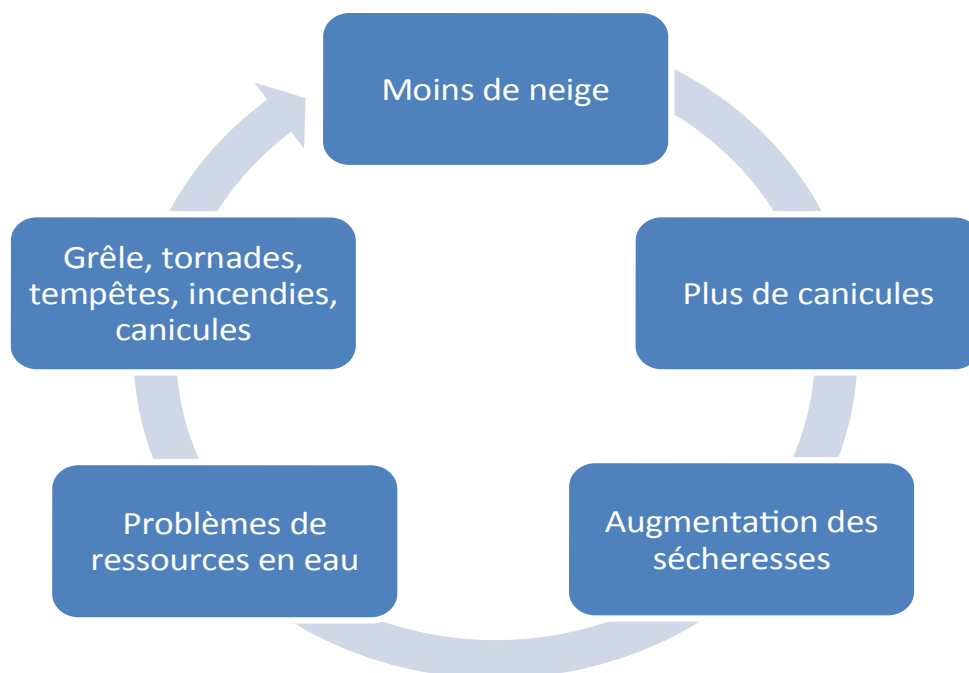


Figure 1- Comment se manifeste le réchauffement climatique dans les communes du Pays Voironnais ?

### C.3.3 Quelles actions ont été réalisées par les communes du PV pour lutter contre le réchauffement climatique ou répondre aux objectifs du PCAET ? (Q 6 et 7)

Les actions réalisées ou lancées montrent une forte motivation des élus et des communes pour les sujets suivants :

- 1- En priorité : préservation de la biodiversité
- 2- Ensuite : énergies/eau/mobilités/alimentation/recyclage.

A contrario, les élus citent moins souvent :

- L'adaptation au changement climatique: c'est une thématique nouvelle, qui vient de la prise en compte de la forte hausse des T° depuis l'année 2022 (enchaînement entre canicule, sécheresse puis incendie La Buisse au printemps/été, suivi d'un automne très chaud)
- Précarité énergétique
- Qualité de l'air (polluants)

### C.3.4 Avez-vous reçu un appui du PV lors de la mise en œuvre de ces actions ? (Q 8 et 9)

Les élus répondants disent avoir été soutenus dans leurs actions par le PV pour:

- Accéder à l'information,
- Etre accompagnés en termes d'ingénierie,
- Bénéficier d'aides financières

**C.3.5 Vous êtes-vous appuyés sur la fiche communale PCAET remise par les services du PV, expliquant les enjeux et pistes d’actions possibles à mettre en œuvre dans votre commune ? (Q 10)**

Cette fiche communale semble être moyennement utilisée par les élus.

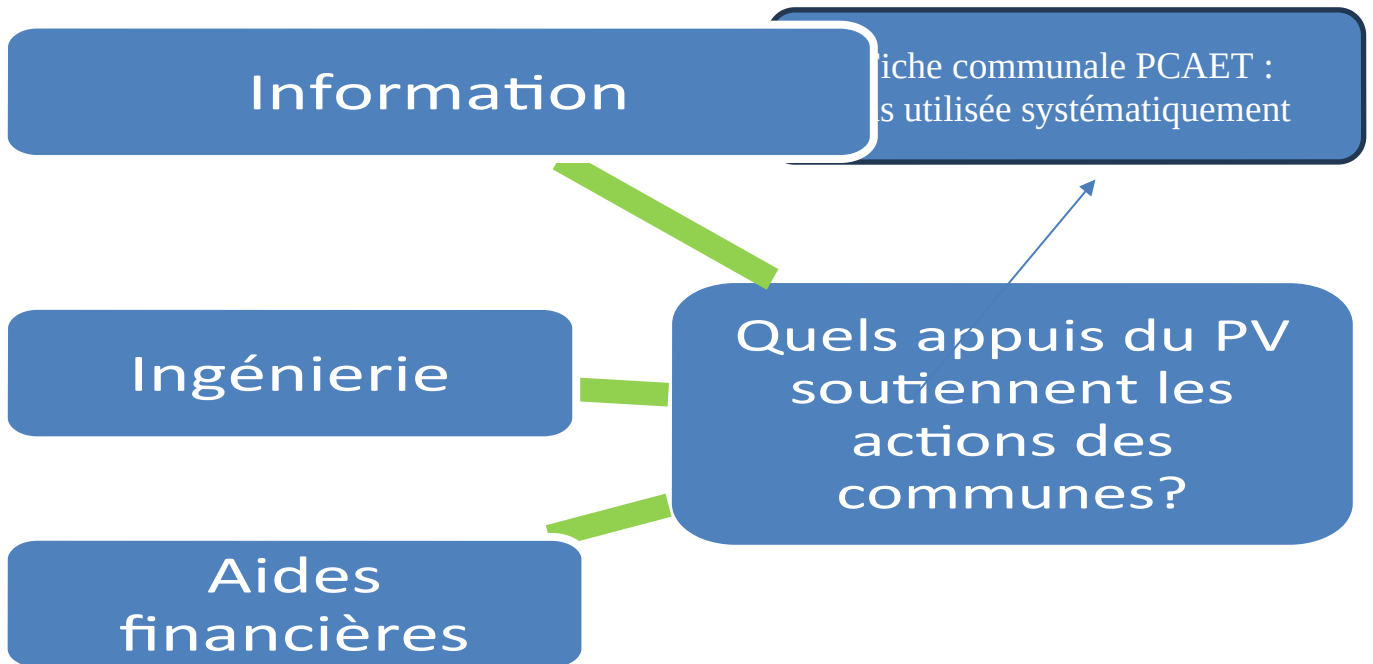


Figure 2- Comment les communes se sentent-elles soutenues par le PV?

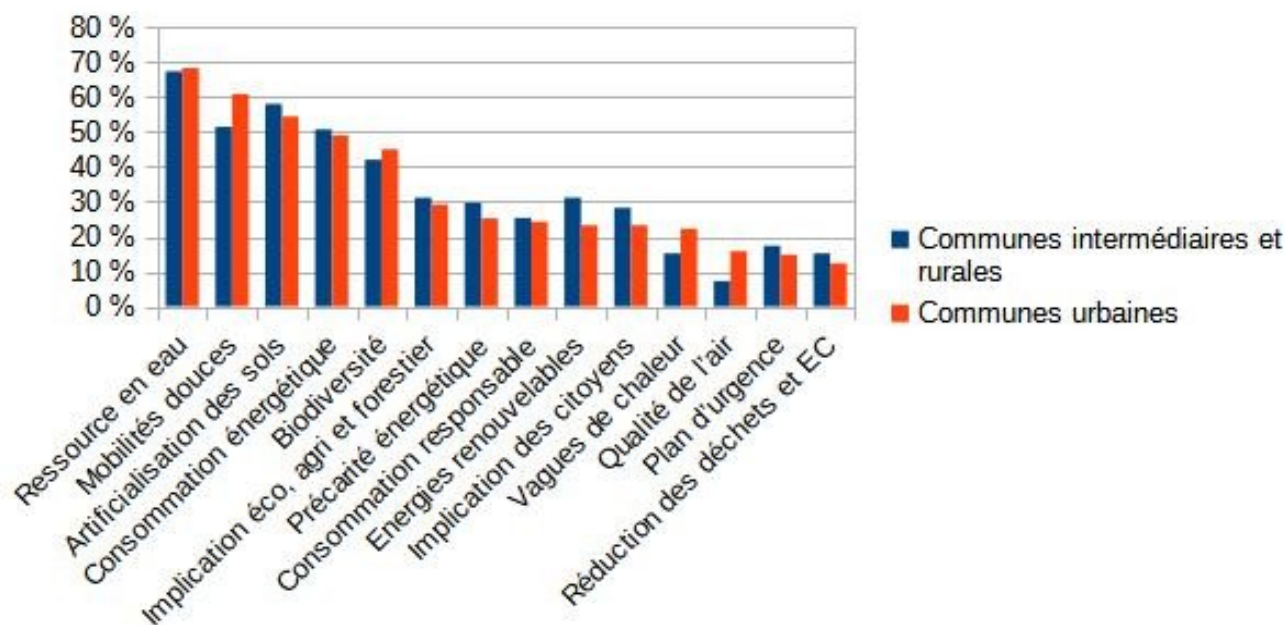
**C.3.6 D’ici la fin du mandat, prévoyez-vous de mettre en place de nouvelles actions pour lutter contre le changement climatique ? Parmi une liste d’actions prévues par le PCAET, lesquelles ? (Q 11 et 12)**

Le pareto des actions futures à l’horizon du mandat communal donne les priorités suivantes des élus :

- 1 – Ressource en eau
- 2 – Mobilités
- 3 – Artificialisation
- 4 – Consommations d’énergies
- 5 – Biodiversité

On note un souci de développer également l’adaptation au changement climatique et tout ce qui relève de l’information et la communication avec les citoyens, afin de les sensibiliser et impliquer davantage, (cf question n°16).

## Priorité des élus pour les 5 ans à venir



Le conseil de développement remercie les élus qui ont pris le temps de détailler les actions prévues ou réalisées dans leur commune pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Celles-ci figurent en annexe 6 et montrent toute la diversité des actions déjà mises en œuvre sur le territoire du Pays Voironnais.

### C.3.7 Quelles sont les conditions de réussite de vos projets ? (Q 13)

Selon les élus la réussite de leurs projets dépend très largement de ressources extérieures aux élus, services municipaux ou habitants.

Les conditions de réussite des projets sont priorisées ainsi :

- 1 – Besoin de support technique/ingénierie : rôle central du PV et des partenaires spécialisés,
- 2 – Aides financières,
- 3 – Mutualisation de ressources au niveau PV : sont cités des ressources en matérielles (par ex : chantiers) et humaines (communication grand public, chef de projet) pour pallier le manque de temps des élus.



### **C.3.8 Pour vous, quels sont les principaux freins à la mise en œuvre d'actions de lutte contre le changement climatique ? (Q 14)**

Les élus ayant répondu à l'enquête citent comme principaux freins :

- les ressources financières,
- la complexité administrative (montage des dossiers vs millefeuille français)
- la difficulté à associer les citoyens.

### **C.3.9 Les habitants et le climat (Q 15 à 17)**

Les élus répondants pensent que les citoyens sont « un peu / certainement » sensibilisés et mobilisés sur les questions climatiques, même s'ils avouent avoir peu de retours des citoyens sur ce sujet ...

Les élus sont en majorité favorables à une réunion publique sur leur commune pour présenter les effets du changement climatique, les gestes que chaque habitant peut adopter pour minimiser leur impact et les aides que peut apporter le Pays Voironnais.

### **C.3.10 Les moyens d'information des élus pour trouver des solutions, en matière de lutte contre le changement climatique (Q 18)**

Les élus sont volontaires pour s'informer et recourent à de multiples outils d'information : formations, échanges avec les services du PV, séances de travail avec les élus, lectures, ... ils mobilisent toutes les ressources à leur disposition.

### **C.3.11 Tribune libre aux élus : libre parole (Q 19)**

#### **a. Gouvernance & Axes Stratégiques**

**Une certaine impuissance par rapport au changement climatique.**

**Le besoin de changer de logique et ne pas compter exclusivement sur les solutions technologiques ; la sobriété n'est pas un « dogme d'écolo », mais une nécessité** pour réduire nos consommations d'énergies (réduction des consignes de chauffage l'hiver dernier pour réduire les risques de coupure d'électricité ou gaz) ou de matériaux (recyclage ; rénovation des bâtiments plutôt que constructions neuves).

**La nécessité mais aussi la difficulté de mobiliser et associer les citoyens** aux actions nécessaires.

#### **b. Actions Clefs**

Sont principalement citées les actions suivantes :

- Préserver la ressource en Eau
- Améliorer les mobilités
- Favoriser la sobriété énergétique

- Protéger les plus faibles

### **c. Méthodes**

- Meilleure coordination entre citoyens – élus des communes – CAPV
- Comment réduire la complexité administrative ?
- Notation environnementale (impact noté entre 1 et 5) pour chaque décision communale.

## D. Résultats mission 2 : notre avis sur le PCAET

Ce travail résulte d'un travail collaboratif en ateliers, puis d'une hiérarchisation des propositions. Chacun a participé à la rédaction d'une ou plusieurs actions. Les styles de rédaction sont différents, car c'est le reflet de la diversité des approches et sensibilités de chaque membre de notre groupe.

Il subsiste 30 propositions réparties selon les 4 axes du PCAET actuel :

Pour l'axe A : 7 propositions

Pour l'axe B : 8 propositions

Pour l'axe C : 2 propositions

Pour l'axe D : 11 propositions

+ Une proposition globale sur la forêt

+ Une proposition globale sur la biodiversité (rapport du Groupe de travail 3 du conseil de développement en Annexe de ce document).

Le chapitre D1 dresse la liste des propositions, tandis que le chapitre D2 présente le détail du contenu des actions.

Lecture du document : les AXES et Objectifs sont identiques à la structure du PCAET. Ce sont nos propositions qui ne reprennent pas les intitulés du plan.

### D1. La liste succincte des propositions d'actions

#### AXE A Gouvernance

##### Objectif A1 - Renforcer la prise en compte du PCAET dans les projets du territoire

Proposition 1. Prioriser les actions le PCAET, pour une plus grande efficacité du projet

Proposition 2. Placer le PCAET en haut de la hiérarchie dans l'organigramme interne, et non pas comme il l'est actuellement : à côté des autres services

Proposition 3. Embaucher plus de personnel pour arriver à mettre en œuvre le PCAET

Proposition 4. Mettre en place un processus et une instance de gouvernance transversale et pluridisciplinaire par projet, qui permette d'évaluer ceux-ci au regard de critères écologiques et climatiques.

Proposition 5. Intégrer dans le processus de décision budgétaire les critères climatiques : un éco-score

Proposition 6. Accroître la communication, la sensibilisation du grand public, des élus et des services sur le volet énergie climat

Proposition 7. Lancer des appels à projets citoyens en faveur du climat pour susciter ou détecter des engagements de citoyens du territoire.

## **AXE B Utilisation rationnelle de l'énergie**

### **Objectif B1 – Renforcer l'intermodalité et développer le covoiturage**

Proposition 1. Faciliter l'intermodalité , notamment par une communication déployée sur l'ensemble des communes

Proposition 2. Développer le covoiturage partout où cela est possible sur le Pays voironnais

### **Objectif B2 – Développer la mobilité active**

Proposition 1. Prévoir des aménagements favorables aux mobilités douces

Proposition 2. Travailler sur l'accessibilité des structures pour personnes porteuses de handicap

### **Objectif B4 – Optimiser le transport de marchandises**

Proposition 1. Attirer l'attention de la CAPV sur les dangers des plateformes logistiques.

Proposition 2. Étudier les trajets de 10 produits de la vie courante

### **Objectif B5 – Rénover massivement le bâtiment**

Proposition 1. Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, et du logement social

### **Objectif B7 - Réduire l'impact climatique de l'agriculture et de l'alimentation**

Proposition 1. Attirer l'attention de la CAPV sur les possibles effets pervers de la méthanisation

## **AXE C Énergies renouvelables**

### **Objectif C1 - Concrétiser des projets d'énergies renouvelables**

Proposition 1. Accélérer et subventionner la production d'énergie renouvelable autant que possible, sans nuire aux ressources naturelles

### **Objectif C2 - Améliorer la combustion du bois bûche**

→ Cf Proposition globale sur la forêt

### **Objectif C4 - Réduire la dépendance aux énergies fossiles des logements**

Proposition 1. Conseiller les particuliers et copropriétaires sur des recommandations liées au confort d'été dans leur logement, pour éviter le déploiement de la climatisation

## **AXE D Résilience**

### **Objectif D1 – Renforcer la prise en compte des critères air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement**

Proposition 1. Accompagner les communes dans la mise en œuvre de la boîte à outils et systématiser la prise en compte de critères issus des objectifs du PCAET dans la prise de décision des projets du PV.

Proposition 2. Associer de manière systématique la cartographie de la fertilité des sols à celle des zones urbanisables afin de protéger les terres les plus fertiles et garantir la possibilité d'une alimentation plus locale pour les habitants du Pays Voironnais et du département de l'Isère.

Proposition 3. Réaliser un PLUi (intercommunal), afin d'harmoniser les mesures écologiques

Proposition 4. Travailler sur la circularité des matériaux utilisés dans la construction

#### **Objectif D2 – Prévenir la raréfaction de la ressource en eau**

Proposition 1. Protéger les zones humides existantes qui ne sont actuellement pas couvertes par une mesure de protection réglementaire et réaliser un recensement des sources sur le territoire, pour connaître et préserver la capacité d'alimentation en eau potable du territoire.

Proposition 2. Favoriser le reméandrage et l'infiltration naturelle de l'eau

Proposition 3. Créer une instance de dialogue autour de l'eau, pour préparer les usagers à faire face aux conséquences du réchauffement climatique

#### **Objectif D3 – Développer l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation**

→ Cf Proposition globale sur la forêt

#### **Objectif D4 – Adapter les pratiques agricoles et forestières au changement climatique et renforcer le stockage du carbone**

Proposition 1. Se diriger vers une autonomie alimentaire, en favorisant les circuits courts, et en soutenant des pratiques alimentaires saines :

Proposition 2. Développer une agriculture durable de façon exemplaire sur les terrains dont la CAPV a la propriété

#### **Objectif D5 – Préserver la biodiversité**

→ Cf Rapport et plan d'actions du GT3 sur la biodiversité

#### **Objectif D6 – Améliorer la connaissance locale du changement climatique et sensibiliser la population**

Proposition 1. Sensibiliser la population aux signes locaux déjà présents du changement climatique pour la préparer à s'adapter

#### **Objectif D7 – Plan d'urgence en cas de raréfaction des ressources énergétiques, naturelles et alimentaires.**

Proposition 1. Intégrer dans les plans de sauvegarde la gestion des risques liés au changement climatique et créer une réserve intercommunale de sécurité civile

### **Action transversale sur la forêt**

## D.2 Le plan d'actions détaillé

### AXE A Gouvernance

#### Objectif A1 - Renforcer la prise en compte du PCAET dans les projets du territoire

##### **Proposition 1. Prioriser les actions le PCAET, pour une plus grande efficacité du projet**

Le PCAET prévoit un large panel d'actions, dont la réalisation simultanée s'est avérée difficile. Le CD suggère que la priorité soit donnée aux actions les plus efficaces en terme d'atténuation du changement climatique (baisse des émissions des GES etc.) et d'adaptation à ses conséquences. Ce critère doit être le premier, avant la faisabilité (facile ou difficile) et le coût des actions.

##### **Proposition 2. Placer le PCAET en haut de la hiérarchie dans l'organigramme interne, et non pas comme il l'est actuellement : à côté des autres services**

Le CD constate que les résultats à mi-mandat du PCAET ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés, de l'accord de Paris pour le climat et de l'importance de la crise climatique. Il apparaît que l'organigramme des services de la CAPV pourrait être revu pour répondre aux objectifs suivants :

- Donner la priorité à la transition écologique dans le Pays Voironnais
- Obtenir un fonctionnement modèle des activités de la CAPV
- Assurer la transversalité indispensable des objectifs du plan climat dans tous les services CAPV
- Augmenter largement les moyens en budget et personnels pour le plan climat

Le CD suggère la création d'une direction administrative au sommet de la hiérarchie des services assurant la prise en compte du PCAET dans l'ensemble des services. Cette nouvelle direction pourrait s'intituler:

- « Direction de la Survie » si on souhaite créer un électro choc dans l'opinion
- « Direction de la transition écologique » si on veut rester dans le traditionnel.

##### **Proposition 3. Embaucher plus de personnel pour arriver à mettre en œuvre le PCAET**

Même si les moyens humains viennent d'être légèrement augmentés, le CD suggère à la CAPV de procéder au renfort des moyens humains à la hauteur des enjeux :

- Un accompagnement pour la mise en œuvre du PCAET dans les communes,
- Une personne dédiée au lien avec le public sur les actions en faveur du climat : animation, sensibilisation pour le grand public,

NB : les permanences de l'AGEDEN sont très plébiscitées, ce qui démontre un réel besoin; serait-il opportun que l'embauche d'un salarié par la CAPV complète cette prestation?

- Une personne dédiée à la transition écologique dans l'économie,
- Mise en place d'actions sur le volet adaptation (incendies, ressource en eau, biodiversité ...), avec les moyens humains et matériels nécessaires.

**Proposition 4. Mettre en place un processus et une instance de gouvernance transversale et pluridisciplinaire par projet, qui permette d'évaluer ceux-ci au regard de critères écologiques et climatiques.**

Le CD recommande qu'avant chaque décision ou délibération, la CAPV évalue ou fasse évaluer l'impact environnemental et climatique du projet concerné au regard d'une grille d'indicateurs : aura-t-il des conséquences favorables, neutres ou défavorables? Le but étant d'éviter les projets défavorables au climat, à la biodiversité, à l'eau, au sol, à l'air, en les modifiant ou en cherchant et adoptant des alternatives. Cette évaluation peut être faite par une instance d'experts (bureau d'études, association agréée) ou les services techniques du PV spécialisés en la matière.

**Proposition 5. Intégrer dans le processus de décision budgétaire les critères climatiques : un éco-score**

L'Institut de l'économie pour le climat met à disposition un guide pour les collectivités pour qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le futur budget d'une collectivité - et pas seulement de celles découlant de la mise en oeuvre des actions d'un PCAET. Le CD recommande d'utiliser cet outil avant chaque décision et chaque vote de budget.

**Proposition 6. Accroître la communication, la sensibilisation du grand public, des élus et des services sur le volet énergie climat**

Il apparaît que les citoyens sont peu informés (1/3 du panel) du PCAET et des actions de la collectivité pour faire face au réchauffement climatique.

Lorsqu'un habitant veut mener une action à son échelle (isolation, récupération de l'eau de pluie, changement de chauffage...) accéder à une information fiable, actualisée et intelligible par un non-expert est très compliqué. Les services de l'AGEDEN sont peu connus et les délais sont longs pour obtenir un rendez-vous.

Parallèlement, de nombreux collectifs associatifs et citoyens mènent des projets mais il n'y a pas encore de synergie.

Dans ce contexte le Pays Voironnais pourrait jouer un rôle de coordination (chef d'orchestre) en priorisant des actions dans le temps, en mettant en place un guichet d'informations et de conseil, et en lançant des appels à projets.

Parmi les idées avancées :

- Une maison de la transition écologique ou tiers-lieu: informations des actions menées.
- Une personne dédiée à l'information aux habitants : conseils individualisés pour lancer sa propre transition écologique (empreinte écologique...)
- Appartements témoins permettant de voir des réalisations écologiques.

- Diffusion d'un annuaire des produits locaux, artisans, matériaux, bureaux d'études du Pays voironnais en lien avec la transition écologique,
- Mise à disposition de personnel du PV auprès des communes pour les soutenir dans des projets de co-construction de solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique avec les habitants et les partenaires locaux,
- Renforcement du partenariat PV et centres sociaux, afin d'informer les personnes en situation de précarité énergétique de leurs droits, et davantage les accompagner vers les dispositifs auxquelles elles pourraient prétendre,
- Permanences « transition énergétique » pour accompagner les professionnels indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants, etc) dans leur démarche de transition,
- Valorisation systématique de retours d'expériences réussies : proposer chaque mois un article dans le Mag,
- Affichage sur les bâtiments publics rénovés des étiquettes énergétiques et des consommations annuelles, en kWh et €,
- Événement « transition climatique » grand public, festif et familial, avec remise de prix aux actions ayant efficacement contribué à l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique sur le PV, dans diverses catégories.

En termes de diffusion de l'information, le MAG est assez actif sur le sujet, mais pourrait proposer davantage de retours d'expériences réussies dans des domaines variés. (Les avancées de la recherche dans le domaine de la motivation montrent que ces expériences de réussite sont essentielles pour inciter les habitants au changement.)

Et pour optimiser les initiatives de la CAPV, trouver le moyen de coordonner l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir.

Enfin, les élus aussi ont besoin d'être accompagnés et informés pour mieux mobiliser leurs habitants.

**Proposition 7. Lancer des appels à projets citoyens en faveur du climat pour susciter ou détecter des engagements de citoyens du territoire.**

Ces appels à projet existent pour l'économie circulaire. Le CD recommande qu'ils soient étendus à d'autres domaines (ex. plantation collective de haies).



## AXE B Utilisation rationnelle de l'énergie

### Objectif B1 – Renforcer l'intermodalité et développer le covoiturage

#### **Proposition 1. Faciliter l'intermodalité , notamment par une communication déployée sur l'ensemble des communes**

Le SMMAG est l'instance en charge de l'intermodalité entre tous les opérateurs de transports en commun (TC) sur l'agglomération grenobloise, incluant le Pays Voironnais membre fondateur de ce syndicat.

Les années passent et rien de bien concret n'est sorti du SMMAG, hormis le changement de billetterie et terminaux sur le seul réseau TAG. Or, **les transports routiers émettent 44% des GES et 72% des polluants NOx**, entre grande partie à cause des 77% des trajets domicile-travail en véhicule personnel, avec le seul conducteur dans 80% des cas !

Il est prioritaire d'accélérer ces dossiers d'intermodalité sur la grande région grenobloise d'ici 2025, dépasser les conflits politiques locaux pour répondre aux besoins des usagers quotidiens ou occasionnels et leur offrir des alternatives crédibles coté transport en commun : trains type RER à compter de 2027 sur Brignoud-Rives, et 20xx ? coté Grenoble-Voirion-Rives ...

Le réseau de bus du Pays Voironnais ne suscite aucune remarque. La problématique est plutôt dans les interfaces avec les autres ComCom : par exemple Bièvre Dauphiné (devenir de la ligne 10).

Dans ce cadre, nous proposons que soit développé un outil d'aide à la mobilité intégré entre le Pays Voironnais (Bus CAPV) et la grande région grenobloise (Itinéraire et/ou appli M du SMMAG) associé à une billetterie multi-modes, accessible à tous : application mobile + terminaux physiques + plans des réseaux TC en ville sans oublier la campagne, incluant les personnes éloignées du numérique.

De même, nous souhaitons être mis en place le zonage tarifaire promis par le syndicat SMMAG avec une tarification sociale car les personnes les plus précaires sont les 1<sup>ères</sup> impactées, en particulier avec la mise en œuvre effective de la ZFE grenobloise en juillet 2023 (Critair 5) puis Janvier 2024 (Critair 4).

#### **Proposition 2. Développer le covoiturage partout où cela est possible sur le Pays voironnais**

**Le co-voiturage est incontournable à court/moyen terme** pour fortement réduire l'auto-solisme (Le niveau de circulation et les pollutions associées sur les voies d'accès de/vers Grenoble baisserait drastiquement si chaque véhicule avait 2 ou 3 passagers ...).

**La CAPV en lien avec le SMMAG pourrait coordonner les lieux les plus adaptés avec chacune des 31 communes** pour localiser au mieux les parkings P+R et/ou les points d'arrêt RDV co-voiturage

Le Pays Voironnais devrait aussi favoriser l'inversion de la logique d'organisation du covoiturage domicile-travail actuelle en demandant aux entreprises de Centr'Alp et autres ZA du PV, d'organiser en interne via leur PDE (plan de déplacements Entreprise) la mise en relation de leurs salariés provenant d'un même lieu (communes limitrophes).

Un indicateur « émissions CO<sub>2</sub> liés aux transports des salariés » permettrait de mesurer l'impact réel des évolutions des mobilités domicile-travail.

## Objectif B2 – Développer la mobilité active

### Proposition 1. Prévoir des aménagements favorables aux mobilités douces

Exemples cités :

- Mettre en place des trottoirs larges sécurisés et des bandes cyclables dans les centres villes,
- Mettre en place des contresens cyclables dans les rues à sens unique et limitation de vitesse pour les véhicules,
- Augmenter les places de stationnement de vélo,
- Mettre en place des aides pour l'acquisition et développer la location de vélos à assistance électrique,
- Développer le système de locations de vélos type « Métrovélo »,
- Définir des tracés sécurisés et agréables pour que tout enfant puisse aller à pieds ou en vélo à l'école,
- Développer les infrastructures vélo,
- Développer les pédibus.

Il est maintenant incontestable que la mobilité active est bénéfique pour son impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, les économies d'énergie et la santé des pratiquants. D'autre part, la réduction du trafic motorisé permet des économies sur les coûts d'infrastructure (voiries, stationnement).

Malheureusement, plusieurs éléments font obstacle à sa pratique.

1. Le relief vallonné du Pays Voironnais rend difficile l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement « utilitaire ». Le développement des VAE permet cependant de réduire cette difficulté et favorise la pratique du vélo pour tous. Il est donc souhaitable de faciliter l'accès à ce mode de transport surtout pour les populations à faibles ressources. Les aides peuvent être sous forme de subventions à l'acquisition ou la location à bas prix et en libre service. Certaines actions déjà mises en place par le PV doivent être poursuivies.
2. Le partage de la route avec les véhicules motorisés est souvent difficile. Il est donc indispensable chaque fois que c'est possible de créer des aménagements pour une meilleure sécurité des piétons et cyclistes, en commençant par les trajets empruntés par les enfants, afin de réduire l'usage de la voiture pour leur transport. Tout projet d'aménagement de voirie doit prendre en compte ces considérations, et les plans d'urbanisme doivent autant que possible favoriser la création d'itinéraires en site propre pour les modes doux (voies vertes).
3. Les enfants plébiscitent les « pedibus » dont ils apprécient la convivialité pour leurs trajets (plus difficile à mettre en œuvre, les « vélobus »). Ces dispositifs ont malheureusement du mal à se développer faute d'accompagnateurs. Il est souhaitable de faire la promotion de ces modes de déplacement et de faire appel aux bonnes volontés, notamment auprès des personnes disponibles (retraité.e.s). Il pourrait être intéressant que le PV apporte un soutien organisationnel aux communes qui souhaitent se lancer, en mutualisant et diffusant les pratiques existantes.
4. Il n'est malheureusement pas toujours possible d'adapter les infrastructures pour sécuriser les mobilités douces. Un effort doit être fait pour sensibiliser les usagers des véhicules motorisés au partage de la route, par tous moyens disponibles : campagnes dans les bulletins municipaux et

CAPV, panneaux d'affichage, etc. Il faut notamment rappeler les règles de circulation en général et plus particulièrement dans les « zones 30 » et « zones de rencontre ».

5. L'usage des vélos est aussi limité par les vols dont ils font trop souvent l'objet. Il est nécessaire de développer en nombre suffisant des équipements permettant leur stationnement sécurisé, qui peuvent aller de l'arceau éventuellement équipé d'un câble de sécurité au box grillagé. Ces dispositifs doivent non seulement être développés dans les espaces publics (actuellement seuls 2 arceaux vélo pour les visiteurs à la mairie de Voiron !) mais aussi en incitant les propriétaires de commerces et autres espaces privés, éventuellement par des modifications des règlements d'urbanisme.

### **Proposition 2. Travailler sur l'accessibilité des structures pour personnes porteuses de handicap**

Le handicap n'est pas mentionné dans le PCAET. Or, les mobilités douces concernent aussi les personnes porteuses d'un handicap. Selon le type de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel, psychique), les besoins diffèrent et les aménagements doivent être adaptés à toutes et tous afin de permettre l'accessibilité et l'inclusion auxquelles chaque personne a droit. L'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoit un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et un schéma directeur d'accessibilité des transports.

Même si ce n'est pas une action qui a un impact direct sur le climat, le Pays Voironnais et les communes doivent poursuivre leurs actions entreprises en faveur de l'accessibilité pour tous.

### **Objectif B4 – Optimiser le transport de marchandise**

#### **Proposition 1. Attirer l'attention de la CAPV sur les dangers des plateformes logistiques.**

Le secteur de la logistique a des conséquences économiques et écologiques importantes pour le territoire. 1 emploi dans la logistique c'est 3 emplois de perdus dans les commerces locaux.

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont importantes.

Le CD suggère à la CAPV de faire un bilan objectif des avantages et inconvénients d'une politique économique basée sur le développement de la logistique dans le cadre du PCAET. Le CD s'interroge en effet sur l'augmentation des transports, le développement du e-commerce, et la nécessité impérieuse d'une économie circulaire et de circuits courts.

Axes : Comment travailler avec les autres territoires pour mieux organiser le transport de marchandises ?

Comment réduire le trafic des camions ? Travailler sur le « transport à vide »

Et si les transports de marchandises retournaient sur le ferroviaire ?

#### **Proposition 2. Étudier les trajets de 10 produits de la vie courante**

Connaître le bilan carbone de notre consommation permettrait de mieux agir pour le limiter.

Nous proposons qu'une étude soit effectuée (par la CAPV ou nous) pour comprendre le circuit de 10 produits de la vie courante.

## Objectif B5 – Rénover massivement le bâtiment

### Proposition 1. Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, et le logement social

Le bâti est l'un des principaux consommateurs d'énergie sur le territoire (30%) et comporte un triple enjeu : réduction des émissions de gaz à effet de serre, résilience au changement climatique et solidarité contre la précarité énergétique.

La CAPV a lancé de nombreuses initiatives en ce domaine avec des subventions pour aide à la rénovation énergétique avec possibilité d'assistance indépendante par l'AGEDEN et un plan spécifique pour Voiron.

#### a. Renforcer la fréquence et la visibilité des permanences gratuites de l'AGEDEN

Manque de visibilité des permanences AGEDEN

Les permanences de l'AGEDEN sont régulièrement annoncées dans le Mag du Pays Voironnais, et les habitants prenant le temps de le lire pourront trouver l'information des permanences de l'AGEDEN dans la rubrique « En bref ». Toutefois, ce support d'information n'est pas suffisant pour informer correctement tous les habitants.

Compte-tenu de la généralisation des recherches d'information par internet, nous avons procédé à une recherche avec la requête suivante : « Comment rénover mon logement en Pays Voironnais ? » On constate qu'en septembre 2023, une telle requête ne permet pas d'apprendre qu'il existe des permanences AGEDEN gratuites sur le territoire du Pays Voironnais. (cf. tableau en annexe). En effet, les 3 premiers résultats ne mentionnent pas l'AGEDEN, le 4<sup>ème</sup> résultat fournit les coordonnées de l'AGEDEN mais n'indique ni le statut, ni les missions de l'association, ni la présence de permanences gratuites sur le territoire du PV. (cf. annexe 5).

Il est étonnant que dans les ERP, type mairies et bibliothèques du territoire, les habitants ne trouvent pas d'affiches ou de flyers présentant les permanences de l'AGEDEN.

Remarque : La conférence de l'AGEDEN « Rénover en sobriété, c'est pas sorcier » du 20/09/23 à Voiron n'était pas annoncée dans le Mag du PV n°318, sept 2023.

#### Délais pour obtenir un rendez-vous avec l'AGEDEN

Les permanences de l'AGEDEN sont annoncées dans le Mag du PV, mais les dates annoncées sont déjà complètes à réception du magazine.

Exemple : Réception du magazine le 16/09, proposant des permanences AGEDEN fin septembre et début octobre. Appel à l'Ageden le lundi 19/09 pour une demande de rdv, avec proposition de se déplacer dans ou hors du PV, y compris en journée, pour obtenir rapidement un créneau. 1<sup>er</sup> rdv proposé le 23 octobre à Saint-Martin d'Hères, le 26/10 matin à Voiron. Le délai s'en trouve allongé si l'habitant est peu ou pas mobile, ou est contraint par ses horaires de travail.

Il est étonnant qu'il ne soit pas proposé de rdv en visio, ou à partir d'un poste informatique situé dans une bibliothèque, ou au domicile des habitants.

## **b. Question : La CAPV a-t-elle fait un état des lieux des consommations puis planning de rénovations de ses bâtiments ?**

Les collectivités territoriales ont intérêt à se montrer exemplaires en termes de rénovation énergétique, c'est la meilleure publicité qu'elles peuvent faire auprès de leurs administrés.

Exemple : à Annecy, les ERP affichent dans leur hall d'entrée les étiquettes énergétiques et les consommations du bâtiment en kWh et €. Après rénovation, ces affiches permettent de mesurer le chemin parcouru...

## **c. Question : Comment la CAPV prévoit-elle de contribuer à « industrialiser » la rénovation énergétique ?**

Constat : En 2019, le parc de logements du PV est constitué de 44 000 logements, dont 52% ont été construits avant 1975. Parmi eux 26 640 logements ont une étiquette énergétique supérieure à D. Le PCAET 2019-2025 prévoit :

- Pour le résidentiel privé :
  - 800 rénovations qualitatives/an d'ici 2026 : soit en 7 ans : 5 600 logements
  - 900/an entre 2026 et 2031 : soit en 5 ans : 4 500 logements
- Pour le résidentiel public, la réhabilitation de 650 logements sociaux entre 2020-25

Total prévisionnel : 5 600 + 4 500 + 650 = 10 750 logements rénovés, soit 40% du bâti étiquette sup à D d'ici 2031.

On observe un décalage entre les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-50%) et les objectifs de rénovation des passoires thermiques (-40%).

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le Pays Voironnais est dans l'obligation de mettre en place un plan ambitieux afin de finir de rénover les 60% de passoires thermiques restants et réduire l'empreinte carbone des autres bâtiments entre 2031 et 2050...

Selon Soliha, la précarité énergétique concerne essentiellement les centres anciens, de Voiron, Moirans, Rives et Tullins, ainsi que quelques poches rurales en secteur isolé. Vu la concentration de cet habitat précaire et les enjeux de solidarité, est-il possible de développer davantage la rénovation énergétique de ces logements par un accompagnement social, technique et financier accru ?

## **Objectif B7 - Réduire l'impact climatique de l'agriculture et de l'alimentation**

### **Proposition 1. Attirer l'attention de la CAPV sur les effets pervers possibles de la méthanisation**

Contexte de nos réflexions :

A Apprieu, les élus ont souhaité mettre en place un méthaniseur, produisant du biométhane.

Néanmoins, il peut y avoir des effets négatifs collatéraux à ce type d'équipement.

Un méthaniseur a besoin d'être alimenté 24h/24 : il faut donc produire de la biomasse pour faire marcher le méthaniseur. On craint qu'à une période, des champs de seigle aient été détruits pour prendre la paille et alimenter le méthaniseur, privant ainsi l'activité alimentaire au profit de l'activité énergétique.

Nous entrevoyons aussi un 2ème effet pervers : les vaches ne peuvent plus rester en plein champs et faire de l'épandage naturel ; elles doivent rester dans les étables pour alimenter le méthaniseur.

A l'avenir, faudra-t-il arbitrer les terres entre nourrir les gens, les animaux ou faire du biocarburant ?

Proposition :

Le CD demande au PV de veiller dans sa politique agricole à ce que la production d'énergie par l'agriculture ne soit pas au détriment de la production alimentaire qui semble prioritaire au CD. (Cf méthaniseur d'Apprieu, hors territoire PV).

## AXE C Énergies renouvelables

### Objectif Co - Sobriété

**Proposition 1. La CAPV doit rappeler le tryptique des priorités**

N°1=REDUIRE les besoins (isoler autant que possible => SOBRIETE)

N°2=EFFICACITE du système de chauffage

n°3=Produire des énergies renouvelables

**Proposition 2. Le CD suggère de demander un bilan carbone aux structures qui sollicitent une subvention de la CAPV.** Ce bilan carbone pourrait favoriser une décision favorable, voire une prime.

### Objectif C1 - Concrétiser des projets d'énergies renouvelables

**Proposition 1. Accélérer et subventionner la production d'énergie renouvelable autant que possible, sans nuire aux ressources naturelles**

#### a - Energies renouvelables non évoquées

- Le chauffage solaire direct n'est pas évoqué dans le PCAET, car sous développé en France faute d'offres compétitives, et ce bien que le potentiel solaire existe pour des chauffe-eaux solaires aussi bien en maison individuelle qu'en collectif dans notre région déjà très ensoleillée
- Potentiel de petite hydraulique sur nos rivières en pied de Chartreuse
- Géothermie pour bâtiments publics/privés : ce mode de chauffage alternatif n'est pas inclus dans le PCAET, alors que l'efficacité du système de pompe à chaleur est avéré : coefficient d'efficacité COP (rapport entre chaleur produite et électricité consommée) d'un facteur 2 à 4 selon les technologies resp. d'aérothermie air/air, air/eau ou géothermie.

**b - Le CDPV demande au PV que puissent être revues de revoir les cibles "solaire PV" en intégrant les potentiels publics et privés,** en lien avec la récente loi d'accélération des énergies renouvelables.

#### c – Développement de chaufferies Bois

Le CDPV souhaite attirer l'attention de la CAPV sur le fait que le PCAET n'évoque pas la nécessité de connaître les volumes mobilisables de bois énergie local (moins de 40 km) à terme de mise sur le marché, prenant en compte le renouvellement de la ressource et le maintien des autres services rendus par la forêt (espaces récréatifs, rôle de protection, stockage du carbone, ....).

## Objectif C2 - Améliorer la combustion du bois bûche

→ Note sur la forêt

## Objectif C3 - Faciliter la mobilisation de la ressource bois-énergie privée

→ Note sur la forêt

## Objectif C4 - Réduire la dépendance aux énergies fossiles des logements

### **Proposition 1. Conseiller les particuliers et copropriétaires sur des recommandations liées au confort d'été dans leur logement, pour éviter le déploiement de la climatisation**

On sait que les caractéristiques des constructions peuvent avoir un impact considérable sur leurs consommations d'énergie. On pense bien sûr à l'isolation thermique pour le chauffage, mais on peut aussi agir pour réduire la chaleur en saison chaude, et ainsi éviter le recours à la climatisation.

Quelques exemples :

- Végétaliser les espaces urbains pour réduire les îlots de chaleur, ombrager les façades sud et ouest des bâtiments avec des arbres de haute tige,
- Eviter les matériaux extérieurs de couleur sombre, que ce soit en toiture, façades ou menuiseries, afin d'augmenter l'albédo.
- - Utiliser des pare-soleil ou des volets ajourés (persiennes) pour faire obstacle au rayonnement solaire tout en permettant à l'air de circuler. Etc.

On constate malheureusement que beaucoup de constructions vont à l'encontre de ce qui serait souhaitable, pour des raisons purement esthétiques souvent liées à des effets de mode.

Il serait donc utile de promouvoir les bonnes pratiques en informant et en émettant des recommandations.

Le CAUE, par l'entremise du réseau d'architectes conseils déjà en place, peut agir en ce sens. Malheureusement, leur consultation facultative n'est pas généralisée.

Pour sa part, le Pays Voironnais dispose de plusieurs leviers :

- par ses moyens de communication, Mag et site internet, il peut informer et diffuser des recommandations ;
- en tant que personne publique associée amenée à donner un avis, il peut influencer sur les règlements des PLU (et d'un éventuel PLUi) pour y intégrer les bonnes pratiques en matière de construction ;
- le service d'instruction des autorisations d'urbanisme peut suggérer des modifications des projets ou des prescriptions que les maires peuvent intégrer dans leurs arrêtés de permis de construire ou déclaration de travaux.



## AXE D Résilience

### Objectif D1 – Renforcer la prise en compte des critères air-énergie-climat- dans les documents d’urbanisme et les projets d’aménagement

**Proposition 1. Accompagner les communes dans la mise en œuvre de la boîte à outils et systématiser la prise en compte de critères issus des objectifs du PCAET dans la prise de décision des projets du PV.**

Tout projet d’aménagement de l’intercommunalité devrait être soumis à une évaluation rigoureuse de son impact par rapport aux objectifs du PCAET.

Une boîte à outils existe déjà, mais il serait intéressant que le PV accompagne les communes pour s'approprier ce document et l'utiliser de manière systématique.

Par ailleurs, le PV pourrait proposer une grille reprenant les objectifs généraux du PCAET (page 2 de la synthèse 2019-2025 du PV) ainsi que les recommandations générales du PCAET (page 9 du même document) permettant de calculer aisément un score et de faciliter la prise de décision.

*Exemple : Procéder à une rénovation énergétique globale du bâtiment X du parc HLM de la commune de Y, avec chaufferie bois-énergie .*

Evaluation de l’impact du projet d’aménagement par rapport aux objectifs du PCAET	Impact très négatif -2	Impact négatif -1	Aucun Impact 0	Impact positif +1	Impact très positif +2
Réduire la consommation énergétique du PV					+2
Adapter le territoire au changement climatique					+2
Améliorer l’efficacité énergétique					+2
Développer des énergies renouvelables					+2
Séquestrer du carbone			0		
Eviter l’imperméabilisation des sols			0		
Préserver la biodiversité et les milieux naturels			0		
Protéger les ressources en eau			0		
Protéger la population des risques majeurs				+1	
Préserver la qualité du patrimoine bâti ou paysager				+1	
<b>Total</b>	0	0	0	+2	+8

**Total général (somme des sous-totaux) : +10**

Par souci de cohérence, il conviendrait :

- De systématiser cette démarche pour tout projet d'aménagement,
- De faire établir ce score impact PCAET par un collectif associant experts de différents horizons,
- D'annexer ce score impact PCAET à chaque délibération portant sur un projet d'aménagement,
- D'éliminer tout projet ayant un score total négatif,
- De favoriser ceux ayant un score supérieur ou égal à +10.

**L'ampleur et l'urgence de la problématique climatique imposent de ne plus entreprendre de projet à impact négatif, même s'il peut être compensé par un autre projet à impact positif.**

**Proposition 2. Associer de manière systématique la cartographie de la fertilité des sols à celle des zones urbanisables afin de protéger les terres les plus fertiles et garantir la possibilité d'une alimentation plus locale pour les habitants du Pays Voironnais et du département de l'Isère.**

Il convient de prendre en compte les caractéristiques du climat (nombre d'heures d'ensoleillement/an, pluviométrie, ...), des sols et des actions humaines sur les sols. Un système de calques superposables permettrait d'identifier rapidement les zones à préserver de l'urbanisation afin de pouvoir garantir l'alimentation des Isérois en circuits courts.

La fertilité des sols est déterminée par des caractéristiques :

1. physiques : profondeur du sol, texture, absence de compaction, ...
2. biologiques : présence d'organismes vivants contribuant à la nutrition végétale.
3. chimiques : teneurs et disponibilités des éléments minéraux nutritifs pour les plantes, valeurs fertilisantes azotées et phosphatées, pH, capacité d'échanges cationiques,...

A noter, les caractéristiques chimiques peuvent être améliorées par les pratiques culturales adaptées, à condition que le sol ait été préservé d'éléments toxiques. En revanche, celles d'ordre physiques et biologiques sont plus difficiles à améliorer, et certaines actions humaines peuvent avoir des conséquences quasiment irréversibles sur la fertilité des sols.

Actuellement la France importe 70% des fruits et 30% des légumes consommés par ses habitants. Pour réduire nos importations de fruits et légumes (hors produits exotiques), il faudrait consacrer 180 000 hectares supplémentaires au maraîchage. (réf 1).

Les terres de la plaine alluviale de l'Isère sont les plus fertiles du département : il convient d'être vigilant pour les protéger, notamment afin de permettre le développement d'une alimentation la plus locale possible.

Avec l'aide des différents services de l'Etat, il conviendrait de définir précisément les zones du Pays Voironnais dont les terres sont les plus fertiles, et associer de manière systématique la cartographie de la fertilité des sols à celle des zones urbanisables. Cela permettrait de soutenir les élus dans la prise de décision concernant les PLU, afin de protéger les terres les plus fertiles et garantir la possibilité d'une alimentation en circuits-courts.

Une solidarité territoriale s'impose en matière d'approvisionnement des populations avec une alimentation produite localement, a minima à l'échelle du Pays Voironnais, idéalement au niveau du département compte-tenu des disparités territoriales.

Sources :

Réf 1 : <https://audanis.fr/2021/11/18/fruits-et-legumes-quelle-place-pour-plus-de-made-in-france/>

### **Proposition 3. Réaliser un PLUi (intercommunal), afin d'harmoniser les mesures écologiques**

La mise en place d'un PLUi permettrait aux élus de mettre en œuvre une politique d'aménagement cohérente à l'échelle du bassin de vie, donc sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais, et ainsi d'être plus ambitieux et plus efficace dans la préservation des sols et des espaces de biodiversité, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Proposition 4. Travailler sur la circularité des matériaux utilisés dans la construction**

Contexte :

En 2012, les activités du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont généré 246 millions de tonnes de déchets, soit près des ¾ des déchets produits en France. L'essentiel de ces déchets est minéral et inerte (briques, béton, tuiles et céramiques, verre, terre, pierres et cailloux provenant de sites non pollués). Il ne présente donc pas de risque de pollution mais la présence de dépôts sauvages constitue une pollution visuelle. 50 % des matériaux utilisés par l'État et les collectivités pour les chantiers de construction routiers devront être issus de la réutilisation ou du recyclage de déchets du BTP en 2017, 60 % en 2020.

Propositions :

- Inclure dans les permis de construire du Pays Voironnais que la construction ou un aménagement public ou subventionné doit utiliser un minimum de 20 % de matériaux recyclés ou réutilisés. Et faire une information/préconisation pour les autres.
- Accorder la gratuité d'accès aux déchèteries quand les déchets de chantiers sont correctement triés.

## **Objectif D2 – Prévenir la raréfaction de la ressource en eau**

**Proposition 1. Protéger les zones humides existantes qui ne sont actuellement pas couvertes par une mesure de protection réglementaire et réaliser un recensement des sources sur le territoire, pour connaître et préserver la capacité d'alimentation en eau potable du territoire.**

On constate que les captages d'eau potable se trouvent dans des zones humides riches en biodiversité mais qui s'assèchent de plus en plus. Nous demandons :

- que les volumes d'eau pompés garantissent le bon état de conservation de la biodiversité des zones humides.
- que la CAPV s'engage à lutter contre toute privatisation de l'eau du territoire et de sa gestion.
- que la CAPV réalise un inventaire exhaustif des sources d'eau potable existantes sur le territoire

Le CD rappelle la nécessité impérieuse de l'accès à l'eau pour toutes les espèces vivantes. Elles doivent pouvoir s'abreuver, se baigner, éventuellement se reproduire dans le milieu aquatique. L'eau ne doit donc pas être privatisée au profit d'un seul usage agricole ou énergétique.

**Proposition 2. Favoriser le reméandrage et l'infiltration naturelle de l'eau**

Naturellement, les rivières avaient tendance à méandrer, ce qui avait pour effet d'humidifier les terrains aux alentours et d'alimenter les nappes phréatiques, de tempérer les crues et inondations en aval et de préserver la ressource en eau sur le territoire. L'humain a canalisé et creusé les rivières dans un souci d'éviter les inondations des villes et de gagner des surfaces arables ou constructibles, mais l'assèchement des environs et l'appauvrissement en biodiversité l'amène maintenant à faire des travaux inverses. Des surfaces inondables sont classées non constructibles et les agriculteurs des champs d'expansion de crues

sont indemnisés. Le Pays Voironnais doit poursuivre et accélérer ce reméandrage, notamment là où il est propriétaire.

### **Proposition 3. Créer une instance de dialogue autour de l'eau, pour préparer les usagers à faire face aux conséquences du réchauffement climatique**

Les épisodes de sécheresse de ces dernières années ont entraîné des restrictions d'eau, et questionnent la notion de priorité des usages de l'eau. Avec le réchauffement climatique, il semble primordial d'anticiper les changements à venir, et de préparer la population face aux enjeux de pénurie / rationnement en eau.

Si dès aujourd'hui, les usagers d'un territoire ou d'un bassin versant, peuvent dialoguer et préparer ces changements, ce seront autant de conflits évités à l'avenir...

Construire une commission de l'eau ou un Parlement de l'eau réunissant plusieurs usagers permettrait d'aborder et de mettre en débat l'enjeu vital de l'eau, réfléchir à un futur où l'eau sera de plus en plus rare, et semer les graines du changement de modes de vie.

Cela pourrait se manifester par des ateliers – débats, des conférences, des propositions...

## **Objectif D3 – Développer l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation**

Cf. note sur la forêt.

## **Objectif D4 – Adapter les pratiques agricoles et forestières au changement climatique et renforcer le stockage du carbone**

### **Proposition 1. Se diriger vers une autonomie alimentaire : favoriser les circuits courts, soutenir des pratiques alimentaires saines et développer les collectifs pour l'innovation agroécologique.**

Pour réduire l'impact climatique de l'agriculture et de l'alimentation, il convient de soutenir :

- les modèles économes en eau et peu polluants pour les nappes phréatiques et cours d'eau,
- les modèles économes en intrants et en énergie,
- les productions destinées à la consommation locale, plutôt qu'à l'exportation.

Les collectivités territoriales peuvent contribuer à renforcer l'adaptation de notre agriculture en favorisant les collectifs pour l'innovation agroécologique, tels que préconisés par l'ITAB, l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologique. (réf 3).

« Les enjeux de ces collectifs sont variés :

- Techniques agronomiques : mise en place de couverts végétaux, rotations de culture, ...
- Développement plus durable des exploitations : organisation du travail,...
- Initiatives locales pour un développement social : réinsertion, vente en circuits courts, etc. »

Recommandations de l'ITAB aux décideurs : « Placer l'agroécologie au cœur de l'évolution des systèmes agri-alimentaires est un processus complexe. L'innovation collective est une voie prometteuse pour y parvenir. Elle nécessite d'être accompagnée. » L'ITAB préconise 4 actions :

- 1- **Financer l'animation du collectif par un expert** : L'animateur favorise la création et la pérennité du collectif dans le temps. Il démultiplie ses impacts.
- 2- **Inciter le partenariat multi-acteurs** : Cela permet de croiser les approches et les connaissances, et génère de nombreuses innovations.
- 3- **Mettre les agriculteurs en réseau** : Les échanges entre pairs sont une source d'inspiration et de diffusion de nouvelles innovations.
- 4- **Atténuer la prise de risque** : Des avances de trésorerie et l'indemnisation du temps de projet non directement productif permettraient à des acteurs économiques de petite taille de s'engager dans de telles dynamiques.

#### **Sources :**

Réf 1 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=45+56>

Réf 2 : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/04/28/confrontee-a-une-canicule-precoce-et-une-secheresse-majeure-l-espagne-s-interroge-sur-sa-gestion-de-l-eau\\_6171315\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/04/28/confrontee-a-une-canicule-precoce-et-une-secheresse-majeure-l-espagne-s-interroge-sur-sa-gestion-de-l-eau_6171315_3244.html)

Réf 3 : <https://www.itab.asso.fr/downloads/innovez-bio/innovez-bio-groupes.pdf>

#### **Proposition 2. Développer une agriculture durable de façon exemplaire sur les terrains dont la CAPV a la propriété**

Le Pays voironnais doit se montrer exemplaire dans les pratiques agro-écologiques :

- Lutter contre les pollutions d'origine agricoles (pesticides) sur les terrains dont la CAPV est propriétaire, comme par exemple, à Centr'Alp Nord,
- Faire une expérience d'agriculture durable sur la parcelle acquise par la CAPV dans le sud du territoire (100 ha),
- Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques en faveur d'une agriculture durable.

#### **Objectif D5 – Préserver la biodiversité**

→ Voir le rapport du **Groupe Biodiversité**.

## Objectif D6 – Améliorer la connaissance locale du changement climatique et sensibiliser la population

**Proposition 1. Sensibiliser la population aux signes locaux déjà présents du changement climatique pour la préparer à s'adapter**

### Contexte

La rapidité du changement climatique actuel conduit à de nombreuses situations plus ou moins difficiles à supporter : diminution des récoltes, canicules, augmentation des risques naturels, dépérissement des forêts, restriction de la consommation d'eau, nouveaux parasites pour l'homme et les cultures,... Pour éviter que de telles situations se transforment en crise sociale (refus d'accepter les mesures d'urgence<sup>1</sup>), il est important de sensibiliser la population aux signes locaux déjà présents du changement climatique pour la préparer à s'adapter en privilégiant la compréhension à la peur de l'inconnu.

### Propositions d'actions

S'appuyer sur les effets déjà observables du changement climatique sur le Pays Voironnais facilite cette prise de conscience collective. Le CDPV propose que la CAPV incite toutes les communes à prévoir des interventions ciblées sur ces effets et éventuellement les mesures pouvant être prises lors de manifestations où des conférences peuvent se tenir (journées du patrimoine, fête de l'arbre à Réaumont, etc.....) réparties sur l'ensemble du Pays Voironnais

Quelques exemples de thèmes :

\* Conférences sur le climat :

- Pourquoi des canicules, des orages de plus en plus stationnaires à l'origine d'inondations et de glissement de terrain (ex Rives printemps 2023)....
- Les conséquences observables dès maintenant (forte réduction de la saison hivernale des petites stations de ski proches du PV....)
- etc..

\* Conférences sur le monde animal :

- l'installation du moustique tigre : Pour quelles raisons ? comment s'en protéger et en limiter la propagation afin d'éviter l'utilisation de produits insecticides à grande échelle si des cas de chikungunya, de la dengue et du zika étaient détectés sur le pays
- Evolution du comportement animal (modification des migrations des oiseaux présents sur le PV, des abeilles en hiver, des parasites (cf ci-dessous agriculture..)

\* Conférences sur l'eau

- visite de captages du PV et de stations de traitement de l'eau potable avec présentation de l'évolution des besoins en eau sur le PV depuis 20 ans
- Comment les propriétaires de piscine<sup>2</sup> peuvent-ils minimiser l'utilisation de l'eau et respecter les restrictions imposées
- etc

\* Conférences sur le monde végétal

- Visites d'exploitations agricoles pour expliquer de manière concrète l'impact du changement climatique sur la date des récoltes, les rendements, les traitements (un hiver plus court et plus doux ne permet pas de laminer suffisamment les parasites des plantes rendant plus difficile le bio...) la manière de travailler (travailler de plus en plus la nuit...)
- Changement climatique et forêt (voir note sur la forêt)
- Changement climatique et jardin : quelles plantes (herbes, fleurs...,) favoriser ?

---

1 Les travaux des sociologues sur la préparation des crises rappellent que le refus de reconnaître la réalité est un mécanisme de défense inconscient qui constitue une protection nécessaire devant la réalité si angoissante

2 Le comportement des propriétaires de piscine observé pendant les périodes de restriction de 2023 montrent qu'ils continueront à utiliser leurs piscines

## Objectif D7 – Plan d’urgence en cas de raréfaction des ressources énergétiques, naturelles et alimentaires.

### Proposition 1. Intégrer dans les plans de sauvegarde la gestion des risques liés au changement climatique et créer une réserve intercommunale de sécurité civile

#### LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

L’organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population, perturbations de la vie collective (interruption durable de l’alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendies, inondations...).

Volontairement généraliste, il peut être utilisé pour se préparer à tout type de situation à risque. Il s’agit d’identifier ces situations et, dans la mesure du possible, mettre en place les moyens humains et techniques<sup>3</sup> pour y pallier.

Les communes peuvent faire appel à un sous-traitant mais généralement, les informations fournies par les services de l’Etat sur les risques sont suffisantes pour élaborer le PCS. Il n’est généralement pas nécessaire d’engager des études techniques très poussées pour en réaliser un. Les guides méthodologiques édités par la Préfecture, et téléchargeables en ligne, constituent un excellent support.

Ceci permet de mieux connaître sa commune, ses besoins, ses vulnérabilités avec pour objectif d’aider et soutenir les populations en cas de soucis majeurs.

Les risques liés au changement climatique sont connus notamment les évènements météorologiques majeurs comme le violent orage du 6 juin 2002 en Valdaine. Cependant d’autres risques, tels que les incendies (Voreppe 2022), les sécheresses (été 2022), voire les risques de pénuries alimentaires ne sont pas exclus. C’est pourquoi des travaux ont été engagés par un groupe de travail au sein du PCAET pour établir un plan d’urgence en cas de raréfaction des ressources naturelles, énergétiques et alimentaires. Ces travaux ne sont pas encore finalisés mais d’ores et déjà on relève la nécessité pour les communes d’établir un Plan Communal de Sauvegarde, si elles n’en ont pas encore, et d’y intégrer les risques dus au changement climatique.

Par ailleurs, certaines EPCI\*, dont le Pays Voironnais, doivent se doter d’un Plan Intercommunal de Sauvegarde visant à venir en appui aux PCS communaux grâce à la mise à la mutualisation de moyens et matériels notamment. A noter toutefois que les seuls décideurs et responsables en matière de sécurité civile restent le maire et le préfet.

Les communes n’ont pas toujours les moyens d’avoir un système de sécurité civile très étoffé, toutefois, un dispositif intéressant peut pallier ce manque de moyen, c’est la réserve communale de sécurité civile.

#### LES RÉSERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE

##### LEURS MISSIONS

La définition des missions assignées à la réserve découle essentiellement des travaux du PCS.

##### Intervention en cas de crise

---

<sup>3</sup> Le Pays Voironnais entre dans la catégorie des EPCI ayant l’obligation de se doter d’un PICS (dès lors qu’une de ses communes en dispose d’un, ce qui est le cas, ne serait-ce que Voreppe en raison de la présence de l’usine STEPAN).

Conçues en 2010 à la suite d'inondations meurtrières, elles ont pour mission d'aider les services de sécurité civile lors d'événements catastrophiques. Malheureusement, ceux-ci risquent de se produire de plus en plus fréquemment.

### **En dehors des crises : l'information**

En dehors des périodes de crise, les RCSC peuvent jouer un rôle de **préparation et d'information de la population**.

Les réservistes peuvent contribuer à la diffusion d'une **culture du risque** adaptée au contexte local. Dans cette logique, ils peuvent informer sur les bonnes pratiques à adopter, **relayer et faire accepter des messages par le grand public**. Ils peuvent aussi contribuer à la préparation des plans communaux de sauvegarde, notamment en contribuant à l'identification de publics vulnérables

Les travaux initiés par le groupe de travail « urgence » du PCAET pourront apporter des précisions sur les risques à prendre en compte.

### **QUE PEUVENT-ELLES APPORTER ?**

Les RCSC sont des **instruments de mobilisation civique** et de responsabilisation des citoyens. Il s'agit d'un moyen efficace pour mobiliser et pérenniser les bonnes volontés individuelles. . En plus d'officialiser une solidarité de fait, les RCSC peuvent constituer des **viviers de compétences** spécifiques complémentaires à celles possédées par l'équipe communale.

### **FORMALITES de CONSTITUTION ET STATUT DU RESERVISTE**

Créée par une délibération du Conseil Municipal, la RCSC fait l'objet d'un règlement et doit être transmise à la préfecture.

Le réserviste est bénévole, c'est un habitant de la commune âgé d'au moins 18 ans et s'engage pour un an minimum Il a le statut de **collaborateur occasionnel du service public**, (notion bien connue en Droit public).

Les préfectures, l'IRMA (Institut de Recherche sur les Risques Majeurs, situé à Grenoble) éditent des guides, méthodologies, des conseils pour créer et faire vivre les RCIS

### **UN COÛT RELATIVEMENT BAS**

**Une estimation faite par le CEPRI chiffre entre 20€ et 150€ par an et par bénévole le cout d'une RCSC.**

Le coût minimal représente l'assurance que doit contracter la commune. Ensuite, il peut être prévu des tenues particulières, du matériel, des véhicules.

Il est également important de noter que certaines actions menées par les réserves communales de sécurité civile en matière d'information préventive, de sensibilisation ou de formations peuvent être **éligibles à des subventions d'autres collectivités territoriales, de l'Etat ou de l'Union Européenne**.



## SOURCES ET LIENS UTILES

A ma connaissance, (Babette Leclerc), 2 communes ont une RCSC : Biliou et, plus récemment, Voiron.

De la même manière, il est possible de créer une Réserve Intercommunale de Sécurité Civile

[https://www.mediabask.eus/en/info\\_mbsk/20210515/prevention-de-risques-biriatou-prend-une-mesure-pionniere](https://www.mediabask.eus/en/info_mbsk/20210515/prevention-de-risques-biriatou-prend-une-mesure-pionniere) La commune de Biriou au Pays basque inclut le risque de pénurie alimentaire dans son Plan Communal de Sauvegarde : une première en France.

<https://www.lindependant.fr/2022/04/04/le-risque-de-rupture-alimentaire-sera-integre-au-plan-communal-de-sauvegarde-en-haute-vallee-10214635.php> Idem : Commune de Quillan dans le Sud-Ouest

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9222> Point complet et bien fait : à jour de la loi Matras

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Collectivites/Planification-PCS-PICS-DICRIM-etc.-et-exercices/Les-Plans-Communaux-de-Sauvegarde-PCS>. Guide officiel PCS d'avril 2023, très complet avec la méthodologie, des exemples, des maquettes.

[https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/65505/429486/file/PREF38%20-%20Risques%20-%20R%C3%A9sultats%20enqu%C3%Aate%20communes%2015%C3%A8re%20\(07%202022\).pdf](https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/65505/429486/file/PREF38%20-%20Risques%20-%20R%C3%A9sultats%20enqu%C3%Aate%20communes%2015%C3%A8re%20(07%202022).pdf)

Enquête de la Préfecture de l'Isère auprès des communes d'octobre 2022 sur les risques majeurs, 8 pages, intéressant sur les besoins des communes (expériences partagées, webinaires)

## Action transversale sur la FORET

### a. Contexte

Le PCAET proposé par la CAPV identifie bien, dans la majorité de ces axes, ce que peut apporter la forêt dans la recherche de solutions pour limiter les effets du changement climatique et favoriser notre adaptation.

Mais de nombreux freins existent à l'action et à la priorisation des mesures pouvant relever de la politique forestière au niveau de notre territoire dont les principaux sont :

- Une organisation institutionnelle nationale donnant priorité à la production même si celle-ci doit tenir compte « autant que possible » des services écosystémiques que rend la forêt. La politique forestière relève du Ministère de l'Agriculture et se trouve parfois en opposition avec les orientations du Ministère en charge de l'eau, de l'environnement et des risques naturels. Dans ce cadre, les critères d'attribution de subventions rendent parfois difficiles les initiatives territoriales et favorisent l'émergence de contradictions que l'on retrouve dans le PCAET proposé : lutter contre la pollution de l'air mais ne pas imposer la norme « bois bûche » aux fournisseurs; favoriser la production de bois de valeur mais lutter contre les essences exotiques envahissantes (exemple du robinier faux acacia) ; augmenter les surfaces boisées mais prévenir les incendies de forêts les lisières s'approchant de plus en plus des zones urbanisées et des voies de circulation ; etc.
- Un contexte social peu favorable. Bien que la forêt soit très présente aujourd'hui sur notre territoire, ses traditions forestières ont favorisé le morcellement de la forêt privée et n'ont pas permis d'ancrer une forte culture forestière au sein de la population tant rurale qu'urbaine, comme elle peut exister de la Lorraine au Jura. De fait, le niveau d'acceptabilité de la population de toute action forestière est très faible. Le retour d'expérience sur les chartes forestières mises en place depuis plus de vingt ans dans les Alpes puis partout en France a montré que, malgré l'objectif central de donner une place prépondérante aux élus et à la concertation avec les usagers, la participation des professionnels a été majoritaire et décisive pratiquement partout, ne remettant pas en cause le modèle national.
- Une urgence climatique incompatible avec le temps forestier (le siècle avec un suivi tous les 20 ans). La modification des paysages du Pays Voironnais et l'augmentation des risques vont être très rapides. Les arbres qui s'affaiblissent sans répit depuis 2018 sont maintenant à la merci des attaques parasitaires décisives dans les toutes prochaines années. Selon le rapport de juillet 2023 du comité spécialisé « gestion durable des forêts » du Ministère de l'Agriculture (cf biblio 2), 15 % de la forêt métropolitaine va être très sérieusement impactée. Et ce taux est probablement plus élevé sur les territoires de montagne tels que celui du Pays Voironnais.

### b. Propositions d'actions

Ce constat montre que la CAPV a peu de marges pour agir sur les politiques relatives au bois et à la forêt.

Toutefois, le conseil de développement propose qu'elle engage s (ou pour le moins étudie ) les actions suivantes :

### **Proposition 1 - Promouvoir la norme NF 332 bois de chauffage**

- en informant systématiquement sur son importance (meilleur rendement, moins d'entretien, diminution de la pollution..) tout demandeur d'une aide à l'acquisition d'un appareil de chauffage au bois.
- en favorisant l'installation de fournisseurs de bois normalisé (zone de dépôt, si possible aide à l'équipement...).
- en soutenant des campagnes d'information auprès du grand public sur cette norme et son importance .

### **Proposition 2 - Préparer la population aux changements des paysages et à l'augmentation des risques naturels**

- En communiquant dès que possible auprès du grand public sur les résultats de la cartographie en cours des forêts les plus impactées (1). puis sur les projets éventuels d'intervention et enfin sur les dangers (risque accru d'incendies, perte du rôle de protection contre l'érosion des sols, les chutes de pierre sur les routes, augmentation des pointes de crues....) . Cela devrait favoriser une meilleure compréhension des impacts locaux du changement climatique et donc une meilleure acceptabilité des interventions ainsi qu'une diminution des comportements à risque.
- (1) Selon le comité spécialisé du Ministère de l'Agriculture sur la gestion durable des forêts, Cet inventaire doit être lancé très rapidement par les organismes compétents afin de lancer rapidement le plan national de renouvellement forestier
- En anticipant les risques d'incendie potentiels accompagnant le dépérissement des forêts par une prise en compte de ce risque le plus à l'amont possible dans le PICS (plan intercommunal de sauvegarde) et les PLU communaux sans attendre les premiers incendies et la généralisation de l'imposition des OLD (obligations légales de débroussaillage) déjà présentes sur la commune de Voreppe.

### **Proposition 3 - Être exemplaire comme propriétaire forestier et se réapproprié un espace d'intérêt général**

- En exigeant sur ses propriétés forestières actuelles une gestion raisonnée basée sur la concertation avec les populations et les associations tout en recherchant des compromis innovants entre usagers (forestiers, chasseurs, randonneurs à pied, à vélo...).. Il serait également nécessaire de conforter selon les besoins locaux, certains services écosystémiques qu'offre la forêt (biodiversité forestière, impact sur la qualité et l'eau et sa quantité, rôle de protection, espace récréatif .....
- En favorisant l'intérêt général en récupérant de manière active (2) les parcelles privées sans maître via les communes (articles L. 1123-1 à L. 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques). Sans cette volonté d'agir pour l'avenir, ces parcelles reviendront à terme à l'État et la gestion de ce bien commun échappera aux politiques locales .
- En devenant au bout de quelques années un propriétaire forestier qui compte, la CAPV pourra alors valoriser à sa guise tous ces services écosystémiques rappelés ci-dessus qui, de plus en plus, relèvent de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers. Elle pourra également créer un effet d'entraînement sur l'organisation de la filière bois énergie afin de valoriser ainsi ce potentiel important dont dispose le pays Voironnais.

Bibliographie :

1 Charte agricole et forestière du pays voironnais (2009)

2 Rapport du comité spécialisé « gestion durable des forêts » en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier (juillet 2023)

3 Schéma interrégional du massif des Alpes (2020)

# ANNEXES

## **Annexe 1 : La saisine**

# CDPV / Saisine de la CAPV n° 2022.2

30 septembre 2022

## Intitulé

Contribution du Conseil de développement à l'évaluation qualitative, à mi-parcours, du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays voironnais (PCAET 2019-2025).

## Contexte / Enjeux

Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Voironnais<sup>1</sup> a été lancé en 2019, pour une durée réglementaire de 6 ans, soit jusqu'en 2025.

Une évaluation à mi-parcours (2022) est rendue obligatoire par l' **Article R.229-51 du code de l'environnement** : « IV. – *Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire (...). Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.* »

Cette évaluation obligatoire à mi-parcours permet ainsi de faire le point sur la réalisation des actions, l'atteinte des objectifs, l'efficience (les moyens alloués), et les impacts du PCAET sur le territoire.

Afin de réaliser cette évaluation à mi-parcours, la Communauté du Pays Voironnais a lancé une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés dans l'objectif de bénéficier d'un regard neutre et objectif sur l'avancement du PCAET. Au niveau de la Communauté du Pays Voironnais, cette évaluation est pilotée par le service énergie et environnement (Réfèrent : Olivier Chirpaz – Chef de projet énergie-climat).

Sur le plan méthodologique, une évaluation s'appuie généralement sur 2 volets :

1. L'évaluation quantitative : remplissage des indicateurs de suivi (taux de réalisation des actions) et des indicateurs de résultats (relatifs aux grands objectifs fixés).
2. L'évaluation qualitative (la perception des citoyens et acteurs du territoire sur le projet).

Ils permettent ensuite de répondre aux grandes questions évaluatives, qui seront à définir, exemples :

1. Les objectifs correspondent-ils toujours aux enjeux actuels (pertinence) ?
2. A-t-on rempli nos objectifs (efficacité) ? OUI/ NON, pourquoi ?
3. Les moyens sont-ils à la hauteur des objectifs (efficience) ?
4. Quels sont les freins ?
5. Quels sont les leviers ?

Le PCAET est peu connu du grand-public, même si certaines de ses actions le sont davantage (*politique de rénovation énergétique des logements, prévention des déchets, mobilité, etc.*) ; or la possibilité d'atteindre les objectifs fixés dépend en partie de l'appropriation des actions par les citoyens.

Le PCAET lui-même comprend un axe stratégique intitulé : A1 « Organisation, gouvernance et mobilisation des acteurs ». Extrait de cet axe : « Au regard de l'impossibilité pour la collectivité de porter à elle seule la responsabilité opérationnelle et financière du PCAET, il s'agit de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs : entraîner les communes, les habitants, les acteurs économiques et associatifs dans une dynamique de changement de comportement visant le passage à l'acte. »

En termes de gouvernance, le PCAET s'appuie sur un Comité de Pilotage et un Comité technique composé d'élus, d'acteurs socio-économiques et de citoyens.

---

1 Synthèse du PCAET disponible ici : <https://www.paysvoironnais.com/nous-connaître/les-documents-fondateurs-283.html>

## Attentes vis-à-vis du conseil de développement

Il est attendu du Conseil de développement qu'il contribue à cette démarche, en cohérence avec le travail du bureau d'études, au titre de représentant d'habitants du territoire :

1. En phase d'investigation : perception des citoyens sur ce projet dans les différents axes.
2. En phase finale : avis global sur le projet → réponse du CD aux questions évaluatives.

## Échéancier

La mission du bureau d'études est prévue pour démarrer en Novembre 2022, pour une durée de 6 mois. → Finalisation de l'étude en mai.

Lancement du travail du CD : mardi 18 Octobre, présentation du PCAET par Olivier Chirpaz.

## Moyens mis à disposition

- **Documents**

PCAET du Pays Voironnais 2019-2025 (Diagnostic / Stratégie / Plan d'actions)

Compte-rendus des COPIL et COTECH du PCAET

Liste des acteurs impliqués dans le PCAET

Compte-rendus du groupe de travail sur la résilience du territoire

Différents rendus du bureau d'études retenu, chargé de la réalisation de l'évaluation (tableau de bord d'avancement des actions, rapports, etc.)

- **Personne référente en interne**

Olivier Chirpaz, Chef de projet énergie-climat - Service énergie-environnement.



## **Annexe 2 : Le questionnaire habitants**

## Questionnaire Habitants – GT2 Evaluation du PCAET

### **Titre : le conseil de développement du Pays voironnais à votre écoute sur les enjeux climatiques !**

*Dans le cadre d'une démarche appelée Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le Pays Voironnais (soit 31 communes) agit pour lutter contre et s'adapter au changement climatique. Notre conseil de citoyens appelé Conseil de développement mène une enquête auprès d'un panel de citoyens pour faire remonter leur perception sur les problèmes climatiques actuels. Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'une évaluation du PCAET. Elle sera analysée par les membres du conseil de développement et remise aux élus du Pays Voironnais.*

*Ce questionnaire vous prendra 15 mn et compte 22 questions.*

#### **A. Perceptions**

**1. Vous sentez-vous concerné(e) par les problématiques environnementales et climatiques ?**

- Plutôt oui
- Plutôt non

**2. Si oui, à quel degré ?**

- Très concerné
- Un peu concerné
- Très peu concerné

**3. Depuis quand la question du changement climatique vous préoccupe ?**

- Elle ne me préoccupe pas
- Depuis très récemment
- Depuis longtemps
- Depuis toujours

**4. La plupart des scientifiques affirme que le changement climatique est causé par des activités humaines, mais d'autres affirment au contraire qu'il s'agit d'un phénomène naturel qui a toujours existé. Vous-même, qu'en pensez-vous ?**

- Le changement climatique est causé par des activités humaines
- Il s'agit d'un phénomène naturel qui a toujours existé
- Je ne sais pas

**5. Vous sentez-vous directement impacté(e) par le changement climatique dans votre vie quotidienne ? (Ex : Canicules, pénuries, inondations, pollutions...)**

- Non, je me sens plutôt à l'écart des problèmes climatiques
- Oui, parfois
- Oui, tout le temps

**6. Si OUI : Sous quelle forme ? ....**

**7. Citez un évènement climatique qui vous a particulièrement marqué(e) ces 5 dernières années :**

- A l'échelle locale : ...
- A l'échelle nationale ou mondiale : ...
- Aucun évènement ne m'a particulièrement marqué

**8. Pensez-vous que la situation en matière climatique va s'améliorer ?**

(Curseur : 1 Oui, cela va certainement s'améliorer, 2. Oui, probablement, 3. Non, probablement pas, 4. Non, certainement pas)

- A l'échelle locale : ...
- A l'échelle mondiale : ...
- Je ne sais pas

**9. Si le changement climatique continue, à votre avis, quelles seront les conséquences, d'ici une cinquantaine d'années, dans nos modes de vie en France :**

- Les conditions de vie deviendront extrêmement difficiles à cause des dérèglements climatiques
- Il y aura des modifications de climat mais on s'y adaptera
- Le changement climatique aura des effets positifs pour l'agriculture et les loisirs
- Je ne sais pas

## ***B. Actions individuelles***

**10. A titre individuel, agissez-vous pour lutter contre le dérèglement climatique ? Dans quels domaines ? (Echelle avec curseur : 0 – Pas du tout ; 5– changement profond du mode de vie.)**

- Mobilité douce (bus, train, vélo, covoiturage,...)
- Consommation responsable (alimentation éco-responsable, bio, produits locaux, produits éco labellisés...)
- Travaux d'aménagement du logement (isolation, mode de chauffage...)
- Préservation de la ressource en eau
- Utilisation économe de l'énergie (chauffage, électricité courante...)
- Mise en place de dispositifs d'énergies renouvelables
- Tri et réduction des déchets
- Préservation de la biodiversité (jardinage, agriculture raisonnée...)
- Autre : ...

**11. Si oui, de quelle action personnelle êtes-vous le/la plus fier.e ? .....**

**12. Dans quels domaines rencontrez-vous des points bloquants qui vous empêchent d'agir pour réduire votre empreinte climatique (Cochez les cases)**

- Mobilité douce (bus, train, vélo, covoiturage,...)
- Consommation responsable (alimentation éco-responsable, bio, produits locaux, produits éco labellisés...)
- Travaux d'aménagement du logement (isolation, mode de chauffage...)
- Préservation de la ressource en eau
- Utilisation économe de l'énergie (chauffage, électricité courante...)
- Mise en place de dispositifs d'énergies renouvelables

- Tri et réduction des déchets
- Préservation de la biodiversité (jardinage, agriculture raisonnée...)
- Autre : ...
- Aucun

**13. Qu'est-ce qui vous empêche d'agir aujourd'hui pour lutter à votre niveau contre le dérèglement climatique, ou d'aller plus loin dans votre démarche ?**

*(Prioriser chaque affirmation : 1- Obstacle insignifiant / 4 – Obstacle très significatif)*

- Je ne sens tout(e) seul(e), c'est décourageant
- Il m'est difficile de changer mes habitudes
- Je n'ai pas le budget
- J'ai trop de contraintes familiales et / ou professionnelles
- Mon lieu de vie n'est pas adapté pour cela
- Je ne sais pas ce que je pourrais faire, je manque d'information
- Je manque de temps
- Cela ne m'intéresse pas
- Autre (précisez): ...

### **C. Actions visant les collectivités**

**14. Les collectivités locales (communes, communautés d'agglomération, départements, régions) agissent pour lutter contre le changement climatique. Pouvez-vous citer une action mise en place dans votre environnement, que vous jugez particulièrement utile ?**

- L'action : .....
- Je n'en connais aucune.

**15. Connaissez vous le Plan Climat-Air-Energie Territoirial (PCAET) du Pays Voironnais ?**

- Oui
- Non

**16. Selon vous, sur quoi les élus du territoire devraient travailler en priorité pour les 5 ans à venir ?**

*(Numérotez vos 5 priorités par ordre de priorité de 1 Fort à 5 faible. )*

- Préserver la ressource en eau
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments
- Lutter contre l'artificialisation des sols
- Prévenir les vagues de chaleur et leurs conséquences (incendie, îlots de chaleur)
- Favoriser les mobilités douces (bus, train, vélo, marche, covoiturage, auto-partage...)
- Améliorer la qualité de l'air
- Lutter contre la précarité énergétique (aide aux personnes en difficultés : mobilité, logement...)
- Préserver la biodiversité
- Favoriser une consommation plus responsable
- Produire des énergies renouvelables
- Améliorer la réduction des déchets et favoriser une économie circulaire
- Impliquer plus les citoyens dans la lutte contre le changement climatique
- Impliquer davantage le monde économique, agricole et forestiers
- Établir un plan d'urgence en cas de raréfaction des ressources (énergétiques, alimentaires et naturelles)

**17. Avez-vous entendu parler des aides du Pays Voironnais pour financer des projets de lutte contre le dérèglement climatique ?**

- Remplacer votre chaudière bois **OUI / NON**
- Changer votre chaudière individuelle fuel ou propane par une chaudière bois **OUI / NON**
- Isoler votre logement **OUI / NON**

**18. Si OUI : Par quel moyen en avez-vous entendu parler ?**

- Magazine du Pays voironnais
- Site internet du pays voironnais
- Bouche à oreille
- Autre : ....

**19. Si vous avez bénéficié d'une aide financière pour réaliser des actions de lutte contre le changement climatique, peu importe sa provenance, de laquelle s'agissait-il ?**

...

## ***D. Questions globales***

**20. De ces 5 affirmations, laquelle se rapproche le plus de votre opinion ?**

- Le progrès technique permettra de trouver des solutions pour limiter l'augmentation du changement climatique
- Il faudra modifier de façon importante nos modes de vie, en recherchant la sobriété, pour limiter l'augmentation du changement climatique
- C'est aux décideurs de réglementer, à tous les niveaux, l'augmentation du changement climatique
- Quoi que l'on fasse, le changement climatique est inévitable
- Il n'est pas nécessaire d'agir sur la question du climat

**21. Si vous étiez maire, que feriez-vous pour le climat et l'environnement :**

*(question facultative)*

- **qu'est ce que vous interdirez ?** 1 proposition ....
- **qu'est ce que vous proposeriez ?** 1 proposition...

**22. Choisissez une phrase et complétez-la : (2 lignes max)**

*(question facultative)*

« **J'aimerais que les générations futures puissent...** »

« **Penser le changement, ce serait avant tout...** »

« **Ma raison d'espérer, c'est...** »

## ***E. Votre identité***

### **23. Vous êtes :**

- Un homme
- Une femme

### **24. Vous avez des enfants ?**

- OUI
- NON

### **25. Quelle est votre tranche d'âge ?**

- Moins de 20 ans
- Entre 21 et 40 ans
- Entre 41 et 60 ans
- Plus de 60 ans

### **26. Depuis combien de temps résidez-vous dans le Pays Voironnais ?**

- Mois d'1 an
- Entre 1 et 10 ans
- Plus de 10 ans

### **27. Vous êtes :**

- Locataire
- Propriétaire
- Logé chez autrui

### **28. Quelle est votre commune de résidence ?**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Bilibieu                   | <input type="checkbox"/> Saint-Blaise-du-Buis       |
| <input type="checkbox"/> La Buisse                  | <input type="checkbox"/> Saint-Bueil                |
| <input type="checkbox"/> Charancieu                 | <input type="checkbox"/> Saint-Cassien              |
| <input type="checkbox"/> Charavines                 | <input type="checkbox"/> Saint-Étienne-de-Crossey   |
| <input type="checkbox"/> Charnècles                 | <input type="checkbox"/> Saint-Geoire-en-Valdaine   |
| <input type="checkbox"/> Chirens                    | <input type="checkbox"/> Saint-Jean-de-Moirans      |
| <input type="checkbox"/> Coublevie                  | <input type="checkbox"/> La Sure en Chartreuse      |
| <input type="checkbox"/> Massieu                    | <input type="checkbox"/> Saint-Nicolas-de-Macherin  |
| <input type="checkbox"/> Merlas                     | <input type="checkbox"/> Saint-Sulpice-des-Rivoires |
| <input type="checkbox"/> Moirans                    | <input type="checkbox"/> Tullins                    |
| <input type="checkbox"/> Montferrat                 | <input type="checkbox"/> Velanne                    |
| <input type="checkbox"/> La Murette                 | <input type="checkbox"/> Voiron                     |
| <input type="checkbox"/> Villages du Lac de Paladru | <input type="checkbox"/> Voissant                   |
| <input type="checkbox"/> Réaumont                   | <input type="checkbox"/> Voreppe                    |
| <input type="checkbox"/> Rives                      | <input type="checkbox"/> Vourey                     |
| <input type="checkbox"/> Saint-Aupre                |   |

Merci d'avoir répondu au questionnaire du conseil de développement.

Vous serez invité à participer à un événement public sur le climat, qui se tiendra en Juin ou septembre 2023.

Pour en savoir plus sur le plan climat :

[https://www.paysvoironnais.com/documents/Documents/ENVIRONNEMENT/60P-PCAET\\_web.pdf](https://www.paysvoironnais.com/documents/Documents/ENVIRONNEMENT/60P-PCAET_web.pdf)

Service climat du Pays Voironnais :

[olivier.chirpaz@paysvoironnas.com](mailto:olivier.chirpaz@paysvoironnas.com)

Service conseil de développement :

[anouck.lettermann@paysvoironnais.com](mailto:anouck.lettermann@paysvoironnais.com)

## **Annexe 3 : Le questionnaire maires**



# Conseil de développement du Pays voironnais

## Enquête auprès des 31 communes : actions et visions sur le climat

11/04/2023

*Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays voironnais, notre instance de citoyens bénévoles appelé Conseil de développement, souhaite questionner les 31 communes du Pays voironnais sur leur capacité d'agir en matière climatique. L'idée est de faire remonter du terrain les actions mises en place, les projets éventuels, les freins, s'il y en a, en matière de lutte contre le changement climatique.*

*Cette enquête sera analysée par le Conseil de développement lui-même, et remise aux élus du Pays Voironnais, pour compléter l'évaluation.*

*Nous vous proposons de réaliser cette enquête de façon collective et souhaiterions obtenir vos retours avant le 11 MAI. Merci d'avance de votre coopération !!*

### A. Introduction

COMMUNE : .....

Ce questionnaire a été discuté entre plusieurs élus de la commune :

- Oui
- Non

Par qui est-il rempli ?

Nom Prénom, délégation au sein du conseil municipal : .....

.....

1. Votre équipe municipale se sent-elle concernée par le changement climatique ?

- Plutôt oui
- Plutôt non

2. Y a-t-il une motivation pour agir contre le changement climatique ?

- Plutôt oui
- Plutôt non

3. Trouvez-vous que votre commune subit directement le changement climatique ?

- Non
- Oui, ponctuellement
- Oui, tout le temps

4. Si oui, de quelle façon est-elle impactée ?

.....

.....

.....

.....

5. Pouvez-vous citer un évènement climatique particulièrement marquant qu'a subi votre commune ces 10 dernières années ? (pénurie, canicule, incendie, pollution...)

.....  
.....  
.....  
.....

**B. Vos réalisations actuelles**

6. Voici les grands thèmes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays voironnais :

- a. Préserver la ressource en eau
- b. Réduire la consommation énergétique des bâtiments
- c. Lutter contre l'artificialisation des sols
- d. Prévenir les vagues de chaleur et leurs conséquences (canicules, incendie, îlots de chaleur)
- e. Favoriser les mobilités douces (bus, train, vélo, marche, covoiturage, auto-partage...)
- f. Améliorer la qualité de l'air
- g. Lutter contre la précarité énergétique (aide aux personnes en difficultés : mobilité, logement...)
- h. Préserver la biodiversité
- i. Favoriser une consommation plus responsable
- j. Produire des énergies renouvelables
- k. Améliorer la réduction des déchets et favoriser une économie circulaire
- l. Impliquer les citoyens dans la lutte contre le changement climatique
- m. Impliquer le monde économique, agricole et forestier dans la lutte contre le changement climatique
- n. Etablir un plan d'urgence en cas de raréfaction des ressources (énergétiques, alimentaires et naturelles)

Avez-vous mis en œuvre, au niveau de votre commune, des actions qui entrent dans le cadre du PCAET ?

- Oui
- Non

7. Lesquelles ?

*(Reprenez la lettre, puis rédigez l'action / les actions)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

8. Avez-vous reçu un appui du Pays Voironnais lors de la mise en œuvre de ces actions ?

- Oui
- Non

9. Si vous avez reçu un appui, il a été sous forme :

- D'informations
- D'ingénierie ou appui technique
- D'assistance dans la gestion de dossiers administratifs
- D'aides financières
- Autres :

.....  
.....  
.....

10. Vous êtes-vous appuyés sur la fiche communale PCAET remise par les services du Pays voironnais, expliquant les enjeux et pistes d'actions possibles à mettre en œuvre dans votre commune ?

- Oui
- Non
- Je n'en ai pas entendu parler

**C. Vos projets d'actions**

11. D'ici la fin du mandat, prévoyez-vous de mettre en place de nouvelles actions pour lutter contre le changement climatique ?

- Oui
- Non

12. Rappel des thèmes du PCAET :

- a. Préserver la ressource en eau
- b. Réduire la consommation énergétique des bâtiments
- c. Lutter contre l'artificialisation des sols
- d. Prévenir les vagues de chaleur et leurs conséquences (canicules, incendie, îlots de chaleur)
- e. Favoriser les mobilités douces (bus, train, vélo, marche, covoiturage, auto-partage...)
- f. Améliorer la qualité de l'air
- g. Lutter contre la précarité énergétique (aide aux personnes en difficultés : mobilité, logement...)
- h. Préserver la biodiversité

- i. Favoriser une consommation plus responsable
- j. Produire des énergies renouvelables
- k. Améliorer la réduction des déchets et favoriser une économie circulaire
- l. Impliquer les citoyens dans la lutte contre le changement climatique
- m. Impliquer le monde économique, agricole et forestier dans la lutte contre le changement climatique
- n. Etablir un plan d'urgence en cas de rarefaction des ressources (énergétiques, alimentaires et naturelles)

Si oui, lesquelles ?

*(Reprenez la lettre, puis rédigez l'action / les actions)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

13. Si oui, quelles seraient les conditions de réussite de votre/vos projet(s) ? (Aides, ingénierie, projet collectif...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**D. Les contraintes**

14. Pour vous, quels sont les principaux freins à la mise en œuvre d’actions de lutte contre le changement climatique ?

- Le manque d’informations
- Le manque de temps
- La complexité
- Le budget
- La difficulté à associer les habitants
- Nous n’avons pas la compétence
- Autre :

.....

.....

.....

.....

**E. Les habitants et le climat**

15. D’après vous, les habitants de votre commune sont-ils sensibilisés et mobilisés sur les questions climatiques ?

- Oui certainement
- Oui, un peu
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

16. Avez-vous eu des retours d’habitants sur les enjeux climatiques (en positif ou négatif) ? De quel ordre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

17. Pensez-vous qu’une réunion publique serait utile pour présenter les effets du changement climatique, les gestes que chaque habitant peut adopter pour minimiser leur impact et les aides que peut apporter le Pays Voironnais ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

## F. Questions diverses

18. Quel(s) moyen(s) utilisez-vous pour vous informer et trouver des solutions, en matière de lutte contre le changement climatique, sur votre commune ?

- Formations
- Échanges avec les services du Pays voironnais
- Séances de travail avec les élus
- Échanges de bonnes pratiques d'autres communes
- Lectures, bibliographies
- Je n'ai pas le temps de faire cela
- Autre :

19. Expression libre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Nous vous remercions chaleureusement d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête !**

Si vous souhaitez avoir de plus amples informations sur la démarche, vous pouvez contacter :

Anouck Lettermann, chargée de mission Conseil de développement au Pays Voironnais :

[anouck.lettermann@paysvoironnais.com](mailto:anouck.lettermann@paysvoironnais.com)

Vous pourrez remettre ce questionnaire en version numérique à cette même adresse.

## **Annexe 4 : Le rapport et plan d'actions du CDPV sur la biodiversité**



Conseil de développement  
du Pays viroonnais 2020-2026

## Auto-saisine n° 1 / Biodiversité

# AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Remis le XX/XX/2023 au Président Bruno Cattin

Groupe de travail n° 3, représenté par :

Marc Chérèque, Jean-Pierre Curie, Ingeborg Eilers, Olivier Marco, Pascal Mioche  
Jean-François Noblet, nommé par Nadine Reux comme personne qualifiée, Marc Pellet  
Jean-Paul Sibue, Philippe Triolle, Dominique Venturini, nommé par Nadine Reux comme personne  
qualifiée



# SOMMAIRE

**A. Contexte**

**B. Méthode et parti pris**

**C. Quelques chiffres clés**

**D. La préservation et la restauration de la biodiversité doit être une priorité**

**E. Propositions d'actions pour lutter contre les grandes atteintes à l'environnement**

- 1. Destruction des habitats naturels**
- 2. Imperméabilisation des sols**
- 3. Fragmentation du territoire**
- 4. Contamination par les pesticides**
- 5. Pollutions**
- 6. Pièges mortels involontaires**
- 7. Action transversale**

**F. Annexes et acronymes**

## A. Contexte

Suite à une enquête auprès des membres du CDPV tout au début de son installation sur « quels thèmes souhaiteriez-vous porter durant ce mandat ? », la biodiversité est la préoccupation qui remporte la majorité des suffrages.

Porter une auto-saisine sur le sujet devient donc une évidence, mais si les enjeux sont partagés par tous les membres, le sujet reste vaste, et la façon de le porter est délicat.

En effet, tout le monde est bien d'accord de préserver la biodiversité, mais comment agir, alors que toute notre société telle qu'elle a été pensée jusque là impacte la nature ?

Ainsi, le CDPV se questionne sur sa contribution dans ce domaine : il souhaiterait aider les décideurs locaux à mettre en œuvre des actions, et à aller un cran plus loin. Mais comment ?

Il se trouve que le conseil de développement compte parmi ses membres des spécialistes locaux de la biodiversité, qui vont, avec le groupe de travail « biodiversité », mettre leur expertise à profit.

## B. Méthode et parti pris

Le groupe de travail compte 10 conseillers de développement :

- Marc Chérèque
- Jean-Pierre Curie
- Ingeborg Eilers
- Olivier Marco
- Pascal Mioche
- Jean-François Noblet, nommé par Nadine Reux comme personne qualifiée
- Marc Pellet
- Jean-Paul Sibue
- Philippe Triolle
- Dominique Venturini, nommé par Nadine Reux comme personne qualifiée

Notre réflexion commune débute par une conférence sur la compréhension des enjeux de la biodiversité, donnée par Jean-François Noblet, et les principales données locales sur l'état de la biodiversité sur le Pays Voironnais.

De cela découle une série de 6 réunions, pour définir notre action. Si d'emblée le groupe pense à toucher tous les publics (élus, techniciens et grand public), il va progressivement se focaliser sur comment aider les communes et l'intercommunalité dans leur action quotidienne en faveur de la protection de la biodiversité. Le parti pris est de faire remonter une expertise, faire profiter d'un savoir de terrain. L'objet du livrable est donc choisi : il s'agit de proposer une stratégie d'actions pragmatiques classées par priorités, à mettre en œuvre à l'échelle communale et intercommunale, avec l'aide (ou pas) du CDPV, et des associations locales.

Le plan d'actions émane des 5 grandes atteintes à la biodiversité identifiées par le groupe :

1. Destruction des habitats naturels
2. Imperméabilisation des sols
3. Fragmentation du territoire
4. Contamination par les pesticides
5. Pollutions
6. Pièges mortels involontaires.

Après une présentation de quelques chiffres clés, nous vous présenterons pourquoi la préservation et la restauration de la biodiversité doit être une priorité. Et enfin, nous déclinerons nos recommandations d'actions.

## C. Quelques chiffres clés

41% des espèces d'amphibiens, 13% des espèces d'oiseaux et 26% des espèces de mammifères sont menacées d'extinction à l'échelle mondiale.

*(Édition liste rouge mondiale publiée en 2021)*

La France (métropole + Dom-Tom) fait partie des 10 pays qui hébergent le plus grand nombre d'espèces menacées.

En France métropolitaine, ce sont 15% des orchidées, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens, 32% des oiseaux nicheurs, 19% des poissons, 28% des crustacés d'eau douce qui sont menacés d'extinction.

*(Liste rouge 2021)*

22% des oiseaux communs ont disparu de métropole entre 1989 et 2017 (-33% dans les milieux agricoles, -30% dans les milieux bâtis, -3% dans les milieux forestiers), 38% des chauves-souris entre 2006 et 2016.

*(Observatoire National de la Biodiversité 2017)*

Et sur le territoire du Pays voironnais, des mammifères et des oiseaux sont menacés.

*(Listes établies par le Pic Vert en annexe).*

## D. La préservation et la restauration de la biodiversité doit être une priorité

Le groupe de travail a commencé par définir ce que le terme biodiversité veut dire. Un consensus s'est rapidement établi autour des définitions suivantes :

La biodiversité d'un lieu est le nombre d'espèces vivantes de la faune et de la flore présentes, humains compris. La biodiversité génétique des espèces est également à considérer sachant qu'elle peut varier au sein d'une même espèce. Il convient donc d'assurer le maintien des habitats naturels qui hébergent la biodiversité, auxquels elle est liée.

La biodiversité permet à chacun de respirer, de se nourrir, de digérer, de se soigner (la nature nous fait du bien). Elle nous protège contre les aléas et risques naturels, contre les pandémies. Elle nous inspire et nous émerveille. L'agriculture, la chasse, la pêche, le tourisme dépendent de la biodiversité. La biodiversité nous offre de nombreux services écosystémiques indispensables à notre société. En résumé la biodiversité est vitale.

**Le CDPV souhaite faire prendre la mesure des enjeux de la biodiversité à tous, représentants et habitants du Pays Voironnais, pour qu'ils placent sa protection et sa restauration en priorité collective et existentielle.**

Une analyse des principales menaces locales sur la biodiversité a permis au CDPV d'établir la hiérarchie suivante : **l'imperméabilisation des sols, la destruction des habitats naturels** viennent en premier. En effet la faune du sol et les insectes sont au départ de toutes les chaînes alimentaires. **La fragmentation du territoire** par des infrastructures et des obstacles (murs, clôtures) empêche la libre circulation de la faune et de la flore. **La contamination généralisée par les pesticides** atteint la plupart des espèces, en particulier les insectes. **Les pollutions** de l'air et de l'eau, pollution lumineuse comprise, menacent également la biodiversité. Enfin il ne faut pas oublier **l'impact considérable des pièges mortels involontaires** (baies vitrées, poteaux creux non bouchés, barbelés inutiles, trous au ras du sol etc.).

→ Cette analyse s'appuie sur la situation locale et les documents publiés par le gouvernement et l'Union européenne.

## E. Propositions d'actions pour lutter contre les grandes atteintes à l'environnement

Le CDPV propose à la CAPV de faire sa part pour limiter la sixième extinction planétaire de la biodiversité, en agissant localement sur ces principales menaces : imperméabilisation des sols et des habitats, fragmentation du territoire, contamination par les pesticides, pollutions diverses, installation de pièges mortels involontaires.

### 1. Destruction des habitats naturels

Une étude financée par la CAPV a été publiée en 2002 : « *Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore remarquables des communes du Pays Voironnais* ». Ce travail mené par plusieurs associations compétentes (FRAPNA, AVENIR, CORA, Gentiana, Sympetrum, FLAVIA) a prospecté plus d'une centaine de sites sur le territoire du Pays Voironnais et a permis l'édition de fiches de synthèse pour 70 sites.

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Reprendre cet inventaire de sites afin de le compléter.
- > Proposer la mise en place de mesures de protection réglementaires sur les sites actuellement non protégés. Cela peut se faire graduellement selon la biodiversité du site et les menaces qui pèsent sur lui, selon l'ordre de priorité croissante : zonage naturel (N) au PLU, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ou Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats (APPH), Réserve naturelle Régionale, Espace Naturel Sensible (ENS), Réserve biologique intégrale en forêt, Zone Natura 2000, Obligation réelle Environnementale (ORE), réserve naturelle nationale.
- > Décider d'une politique d'acquisition foncière d'espaces naturels riches et menacés.

*Remarque : étant donné que le Conseil Régional a stoppé la création de réserves naturelles régionales, qu'il a décidé de modifier les financements des zones Natura 2000 et que le Conseil départemental souhaite arrêter la labellisation d'Espaces Naturels Sensibles, il reste peu d'outils réglementaires disponibles.*

## 2. Imperméabilisation des sols

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Organiser des inventaires participatifs d'espaces susceptibles d'être désimperméabilisés
- > Réaliser une opération exemplaire d'un parking de grande surface à désimperméabiliser
- > Financer la désimperméabilisation de 5 cours d'écoles chaque année
- > Concevoir une future ZAC qui limite l'imperméabilisation des sols

## 3. Fragmentation du territoire

Il existe une base de données (Naturalist) gérée par la LPO et le CDI localisant les points de conflit existants en Isère qui entravent la libre circulation de la faune et de la flore le long des corridors biologiques identifiés aux REDI, SRCE et SRADET.

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Informer les services et les habitants de l'existence de l'application gratuite *Naturalist* pour les inciter à mentionner les points de conflit existants, en particulier les écrasements d'animaux sur les voiries
- > Réaliser une carte détaillée des corridors (trames verte, bleue et noire) qui soit intégrée aux zonages des documents d'urbanisme à une échelle plus fine que celle existant dans les REDI, SRCE et SRADET
- > Financer la neutralisation de 5 points de conflit chaque année
- > Reprendre le Plan Paysage autrefois adopté par la CAPV proposant des subventions aux particuliers pour planter des haies champêtres locales

## 4. Contamination par les pesticides

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Mener une campagne de sensibilisation contre l'usage des pesticides
- > Arrêter les pesticides sur toutes ses propriétés cultivées par des exploitants, par l'application d'un cahier des charges et d'un engagement écrit

## 5. Pollutions

RECOMMANDATION A LA CAPV :

- > Inscrire le PCAET comme première priorité.

## 6. Pièges mortels involontaires

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Informer les services et les habitants sur l'impact des divers pièges mortels involontaires
- > Lancer un recensement participatif des différents types de pièges (poteaux creux, trous du sol, baies vitrées, barbelés, etc.)
- > Mener des opérations systématiques de neutralisation organisées chaque année avec le concours des communes, des écoles, des associations, des chantiers de jeunes type Job d'été

## 7. Proposition transversale

RECOMMANDATION A LA CAPV :

- > Mettre en place un Plan Local d'Urbanisme intercommunal : la mise en place d'un PLUi aurait l'avantage de permettre une protection des sols et des espaces de biodiversité plus cohérents, grâce à une réglementation uniforme sur l'ensemble du territoire. Il faciliterait la mise en application des recommandations sur la biodiversité.

## **Conclusion sur l'action du CDPV**

Le CDPV est prêt à accompagner cette démarche, sur l'ensemble des actions que les collectivités retiendront.



## F. Acronymes, références, annexes

### 1. Acronymes

CDPV : Conseil de développement du Pays Voironnais

CAPV : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

PLU : Plan local d'urbanisme

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

APPH : Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats

ENS : Espace Naturel Sensible

ORE : Obligation Réelle Environnementale

CDI : Conseil départemental de l'Isère

REDI : Réseau écologique du Département de l'Isère

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

PCAET : Plan climat air énergie territorial

### 2. Références

La liste rouge mondiale des espèces menacées : <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/>

Bilan annuel de la biodiversité en France : <https://naturefrance.fr/publications/bilan-annuel-de-lobservatoire-national-de-la-biodiversite-2021>

Application Naturalist : [https://www.faune-france.org/index.php?m\\_id=20015](https://www.faune-france.org/index.php?m_id=20015)

« *Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore remarquables des communes du Pays Voironnais* », CAPV, 2002.

Plan Paysage, CAPV.

PCAET, CAPV.

### **3. Annexes**

- a. Les oiseaux menacés du Pays Voironnais, JF Noblet 2022
- b. Les mammifères du Pays voironnais. Statut et protection, JF Noblet 2022

## Les oiseaux menacés du Pays Voironnais

Le Pic vert a présenté une exposition photo sur les oiseaux menacés du Pays Voironnais à la mairie de Charnècles (38).

Il n'y a pas que dans les pays tropicaux que la biodiversité diminue. En Isère nous disposons de listes rouges d'espèces menacées qui ont été établies selon des critères reconnus par L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). La première, rédigée par la FRAPNA date de 87. La seconde de 95 et la troisième a été publiée par le Conseil général et la LPO en 2007. On notera que les menaces sur les oiseaux de l'Isère augmentent de plus en plus car on est passés pour les 179 espèces d'oiseaux nicheurs en Isère, de 69 espèces menacées en 95 à 95 en 2007.

La liste rouge des oiseaux menacés est établie à partir de l'inventaire des espèces d'oiseaux qui nichent sur une région. En effet la reproduction est le meilleur critère qui prouve l'adaptation au milieu naturel. Les oiseaux migrateurs ou hivernants ne sont pas pris en compte dans ce travail. Cette liste classe les espèces en cinq catégories selon le degré de menace pour leur survie : En danger critique de disparition (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacé (NT) et insuffisamment documenté (DD) Nous avons donc la liste rouge des oiseaux de l'Isère (2007) et retenu uniquement les espèces nicheuses dans les communes du Pays voironnais et ses environs immédiats.

.Une compilation des données de la base de données Faune Isère/LPO et de l'atlas des oiseaux nicheurs de Rhône alpes publié par le CORA faune sauvage en 2003 a été faite. Cela donne 43 espèces.

### **2 espèces sont en danger critique (CR) :**

**Busard cendré :** Il reste quelques couples nicheurs sur la partie Est de la plaine de Bièvre. Ce rapace qui niche au sol est menacé par les techniques agricoles qui détruit les nids dans les champs avant l'envol des petits, par la diminution des populations de campagnols des champs suite à la disparition des prairies et par le braconnage en Afrique où il hiverne. Plusieurs couples de cette espèce nichent dans les réserves du Pic vert à Rives, Colombe et Le Grand Lemps.

**Pouillot siffleur :** Ce petit passereau forestier niche dans les forêts de hêtre et de chênes sessiles ayant un sous bois herbeux et un boisement peu dense. La région Rhône Alpes constitue la limite Sud de sa répartition européenne. On connaît quelques couples en Chartreuse, dans la partie Est des Chambrands et sur la pointe Nord Est du Vercors. Il a toujours été rare ici. Cette espèce au chant caractéristique devrait être recherchée. On a eu la chance de la photographier à la réserve du Pic vert Au Grand Ratz sans prouver sa nidification.

### **10 espèces sont en danger (EN) :**

**Bihoreau gris :** Ce petit héron discret a niché irrégulièrement en Isère, quelque fois dans le Pays Voironnais aux étangs de l'Eterpa à La Buisse, à Chantesse, peut être dans l'Espace naturel Sensible de l'Herrétang. En tous cas il est très menacé dans toute l'Europe sans que l'on sache exactement pourquoi. Plusieurs hypothèses sont évoquées : concurrence avec d'autres hérons, braconnage sur les lieux d'hivernage en Afrique.

**Blongios nain :** Situation identique pour ce héron qui a niché à Voreppe et la Buisse. Un nid a été détruit lors des travaux liés à l'échangeur de Mauverney. Il faudrait favoriser les roselières dans les étangs et surveiller l'évolution de ses effectifs.

**Bruant proyer :** On ne trouve ce passereau granivore adapté aux prairies et aux espaces ouverts des plaines de basse altitude que dans la plaine de Bièvre. Il est nicheur dans les environs des réserves du Pic vert à Rives, Colombe et Le Grand Lemps. Il est menacé par récoltes précoces qui détruisent son nid et par les pesticides agricoles.

**Chevalier Guignette :** Cet oiseau limicole a niché sur les bancs de gravier de la rivière Isère et du Guiers. Il migre en hiver dans le Sud de l'Europe et en Afrique. Semble en diminution mais il y a trop peu d'observation pour le confirmer. Il est vu en migration à la réserve du Pic vert en plaine de Bièvre.

**Courlis cendré :** Cet échassier a disparu des marais de Chirens, de l'Herrétang et du Grand Lemps mais il s'est installé en plaine de Bièvre, nichant dans des prairies et sur l'aéroport de St Geoires. Un ou deux couples viennent régulièrement se baigner dans les plans d'eau de la réserve du Pic vert en plaine de Bièvre.

**Héron pourpré :** Ce héron est très farouche et il niche au sol dans de grandes roselières souvent inaccessibles. Aussi on a du mal à certifier sa reproduction. Cependant on pense qu'elle s'est produite dans les tourbières de l'Herrétang et dans les étangs de l'Eterpa à la Buisse. On devrait mieux comptabiliser ses nids pour voir si l'espèce augmente comme on semble le constater ailleurs en France

**Huppe fasciée :** Bien reconnaissable à son long bec et sa huppe étonnante la huppe niche dans la plaine de Bièvre et irrégulièrement dans les vieux vergers du Pays voironnais. Elle recherche les nichoirs, les arbres creux et les trous de mur pour élever ses petits. Elle régresse à cause des insecticides, de la raréfaction des prairies et des arbres à cavités

**Pouillot fitis :** Il ne niche, à notre connaissance que dans les tourbières de l'Herrétang. Il est peut être en expansion selon les observations.

**Rousserolle turdoïde :** Ce passereau migrateur se reproduit au marais du Grand Lemps. Il a disparu de nombreuses zones humides où la femelle construisait son nid entre des tiges de roseaux

**Torcol fourmilier :** Passereau migrateur nourrissant d'œufs de fourmis et nichant dans un trou d'arbre ou un nichoir. En forte diminution à cause des techniques agricoles et des insecticides.

**17 espèces sont vulnérables (VU) :**

Ces espèces nichent en faible nombre ou irrégulièrement dans le Pays voironnais. Elles sont menacées par la raréfaction des arbres à cavités, les techniques d'agriculture intensive, les pesticides et la disparition des insectes.

Bondrée apivore  
Bruant des roseaux  
Chevêche d'Athéna  
Circaète Jean le Blanc  
Effraie des clochers  
Faucon hobereau  
Faucon pèlerin  
Grive litorne  
Guêpier d'Europe  
Hirondelle de rivage  
Moineau friquet  
Petit gravelot  
Petit duc scops  
Pic épeichette  
Pigeon colombin  
Tariet des prés  
Tarin des aulnes

**12 espèces quasi menacées (NT) :**

Autour des palombes  
Bouscarle de Cetti  
Bruant jaune  
Cincla plongeur  
Grand corbeau  
Grand duc d'Europe  
Grèbe castagneux  
Grèbe huppé  
Héron cendré  
Martin pêcheur  
Milan noir  
Râle d'eau

**2 espèces dont les informations sont insuffisantes (DD):**

Bécasse  
Grosbec casse-noyaux

Tout le monde peut agir pour restaurer la biodiversité du Pays voironnais. Les élus locaux peuvent mieux connaître l'inventaire des espèces animales pour leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), la CAPV peut donner une impulsion nouvelle pour sa politique de protection des espaces naturels et les citoyens peuvent arrêter l'usage des pesticides, poser des nichoirs, préserver les arbres à cavités, créer des mares et envoyer leurs observations des espèces de la liste rouge au Pic vert pour que l'on puisse suivre l'évolution des effectifs. En tous cas venez voir l'exposition des photographes du Pic vert sur les oiseaux menacés du Pays voironnais à partir du 1 juin à la mairie de Charnècles.

JF Noblet (Nov. 2022)

## Les mammifères du Pays voironnais. Statut et protection

Il nous faut définir dans un premier temps le domaine étudié et la liste des espèces de mammifères dont nous parlerons.

Pour ce qui concerne le premier point nous nous limiterons à la liste des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), soit un total de 31 communes.

Selon le découpage de l'atlas ornithologique Rhône Alpes publié en 1977 ces communes se situent principalement dans le district naturel des Monts du Chat. 4 communes du Sud Est du territoire font partie de la Chartreuse, 6 communes de la plaine de l'Isère se rattachent au district Basse vallée de l'Isère et la partie Ouest de la commune de Rives fait partie de la plaine de Bièvre. Ainsi le territoire possède une certaine diversité de paysages, depuis le relief karstique de la Chartreuse et le sommet de la Grande Sure (1920 m), la plaine alluviale de l'Isère avec les restes de forêt alluviale, une petite partie de la plaine de Bièvre avec son arrivée d'influence climatique méditerranéenne et une grande surface de collines boisées espacées par des zones humides, le lac de Charavines et territoires agricoles souvent consacrés à l'élevage.

Pour ce qui est de la liste des mammifères du Pays Voironnais nous convenons de ne pas retenir les 6 espèces qui ont été présentes à la période Holocène en Isère et qui ont du être présente dans notre territoire (L'élan, le renard polaire, le renne et 3 espèces de campagnols : *Microtus gregalis*, *Microtus malei*, *Microtus oeconomus*). A cela nous ajoutons des espèces disparues : l'auroch, le cheval primitif, l'ours dont la disparition en Chartreuse date du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Il nous faut, dans un premier temps, examiner la liste des espèces de mammifères du département de l'Isère et retenir ceux qui ont été observés dans le Pays Voironnais. En 1984 nous avons publié une liste comprenant 77 espèces. Plus récemment Deliry (2009) mentionne 109 espèces pour la région Rhône Alpes et le site internet de la LPO isère en 2010 note 83 espèces. Il nous faut donc définir une liste précise enlevant les espèces domestiques ou disparues avant 1980 de la liste Deliry et compléter celle de la LPO par les connaissances nouvelles de la faune mammalogique. Cette nouvelle liste des mammifères de l'Isère (JF Noblet 2010) comprend 93 espèces dont 3 n'ont pas été observées dans les dernières années et pourraient être considérées, vu leur situation antérieure, comme disparues du département : Campagnol amphibie, Murin de Capaccini et Rhinolophe euryale. Dans cette liste de l'Isère nous comptons 10 espèces allochtones introduites dans le département. (Chien viverrin, raton laveur, tamia de Sibérie, vison d'Amérique, ragondin, rat musqué, lapin de Floride, cerf sika, mouflon, daim). **L'inventaire des mammifères de l'Isère compte 13 insectivores, 29 chauves souris, 15 carnivores, 24 rongeurs, 4 lagomorphes, 8 ongulés.** La loi protège le hérisson, 2 espèces de musaraignes, toutes les chauves souris, le loup, le lynx, la genette, la loutre, le bouquetin et 3 rongeurs (Ecureuil, castor et muscardin). Notons que cette loi du 23 avril 2007 protège non seulement ces espèces mais aussi leurs lieux de repos et de reproduction.

**Pour le Pays Voironnais on compte 70 espèces de mammifères sauvages dont 9 insectivores, 22 chauves souris, 12 carnivores, 20 rongeurs, 2 lagomorphes et 5 ongulés. Cela donne 40 espèces protégées par la loi.** Seulement 3 espèces allochtones sont présentes dans le Pays voironnais (ragondin, rat musqué, mouflon).

Avant d'examiner le statut des espèces présentes dans le Pays Voironnais il convient de préciser que cet inventaire fait le point en 2010, qu'il n'est probablement pas exhaustif et qu'il pourra être modifié ultérieurement pour tenir compte des futures observations de terrain et des avancés de la génétique qui permettent de déterminer de nouvelles espèces. Cela a déjà été le cas pour plusieurs espèces de chauves souris (Oreillard montagnard, murin d'Alcathoe, pipistrelle pygmée), le mulot alpestre, la musaraigne du Valais.

En ce qui concerne **la liste rouge des espèces de mammifères menacés en Isère (CGI/LPO 2007)** nous obtenons pour le Pays Voironnais la présence de 29 espèces mentionnées :

- **3 insectivores** : Musaraignes aquatique, de Miller et bicolore catégorie DD : insuffisamment documenté
- **14 chauves souris** :

Catégorie EN : En danger : Barbastelle  
Grand murin  
Grand rhinolophe  
Murin de Bechstein  
Petit murin  
Petit rhinolophe  
Sérotine bicolore

Catégorie VU : Vulnérable : Murin à oreilles échanquées  
Murin de Natterer

Catégorie NT : Quasi menacé : Murin à moustaches  
Sérotine commune

Catégorie DD : insuffisamment documenté : Oreillard gris  
Pipistrelle de Nathusius  
Pipistrelle pygmée

- **7 carnivores** : EN : Chat forestier  
CR : Loup  
Loutre  
Lynx  
VU : putois  
DD : Belette  
Hermine
- **5 rongeurs** : NT : Castor  
EN : Rat noir  
DD : Campagnol de Fatio  
Muscardin  
Rat des moissons

Une première analyse de la liste rouge (Voir tableau N°1) montre :

- Que 11 espèces sont méconnues sur 29. (3insectivores, 3 chauves-souris, 2 carnivores et 3 rongeurs). Ce serait donc utile de lancer des programmes de recherche sur ces espèces.
- Que 17 espèces sont des insectivores (14 Chauves-souris et 3 musaraignes). Il est donc utile de rechercher les causes de la diminution des insectes et de commencer par restaurer ces populations par une restauration des sols, la diminution des pesticides. Pour les chauves souris la protection des gites utilisés, la restauration de gites potentiels (Grottes , combles d'églises, ponts ) et la pose de nichoirs sont de bonnes pistes de travail. Philippe .Kochert, adhérent du Pic vert à Rives et propriétaire d'une carrière souterraine hébergeant 3 espèces de Chauves souris a confié ce site au Pic vert pour en faire une réserve. Le Pic vert a nettoyé les déchets contenus à l'intérieur et amélioré le climat intérieur pour le rendre plus favorable aux chauves souris par la construction de murs. Une ancienne mine à St Christophe sur Guiers a été aménagée pour que les chauves souris soient moins dérangées.
- Que 7 espèces sont carnivores dont 3 sont encore chassées sans aucune justification. Il faudra les défendre contre cette pratique

- Que plusieurs espèces sont liées aux cours d'eaux non pollués et aux zones humides (Chauves souris, putois, musaraigne aquatique, loutre).
- Que plusieurs sont liés aux paysages de bocage, avec prairies, haies (Musaraignes, chauves souris rhinolophes, chat forestier, hermine, belette, muscardin)
- Il serait possible d'envisager des réintroductions dans le Pays Voironnais, certaines après élevage en captivité (castor, campagnol amphibie, loutre, rat noir).

Les menaces qui pèsent sur l'ensemble des espèces sont souvent identifiées : fragmentation de l'espace naturel, disparition des corridors biologiques, écrasement sur les routes, contamination par les pesticides, chasse et piégeage non contrôlés, réduction des espaces naturels, disparition des habitats, des zones humides, pollutions de l'air, de l'eau et des sols, prolifération d'espèces invasives. Il apparaît clairement que l'impact de l'agriculture intensive est très important. Il conviendrait d'ailleurs de séparer l'agriculture vivrière (élevage de plein air, vergers, maraichage) qui héberge rat des moissons, rat noir et chauves souris de l'industrie agricole à base de monoculture intensive, et son désert faunistique.

Ces éléments donnent un diagnostic sérieux pour l'agenda 21 de la CAPV. Si l'objectif affiché de préservation de la biodiversité est réellement pris en compte ce travail fournit des pistes sérieuses de travail. Le Pic vert les incitera.

NOBLET JEAN FRANCOIS (Nov. 2022)



## Annexe 5 : Exemple d'une recherche sur internet « Comment rénover mon logement en Pays Voironnais »

Description des résultats de la recherche effectuée sur internet le 20/09/23  
avec la requête « Comment rénover mon logement en Pays Voironnais ? ».

Rang et titre d'apparition des résultats sur internet le 20/09/23	Informations obtenues	Mention des permanences de l'AGEDEN sur la page internet
1 - « Rénover votre logement »	Achèvement du dispositif Action rénovation en juillet 2023/ Coordonnées d'Urbanis pour les projets d'amélioration de logement et de Soliha pour signaler des situations de mal-logement	Aucune
2-« Rénover votre logement ? Pensez dispositif Action	Page obsolète/ Coordonnées d'Urbanis/ Mention : « Les visites d'un conseiller sont à nouveau possible, dans le respect des gestes barrières »	Aucune
3- Logement social, mode d'emploi	Inadéquates pour la demande	Aucune
4- Aides économies d'énergie	Présentation du titre des 4 dispositifs du PV, sur lesquels il faut cliquer pour accéder à l'information,	Aucune sur la page d'arrivée
4-1 - Remplacer votre chauffage bois	Présentation du dispositif et liens vers 4 documents à télécharger.  Il est mentionné de manière visible : « Avant tout travaux ou achat d'appareil, il est nécessaire de transmettre le dossier de demande de subvention correspondant à l'AGEDEN. »	<p>Il est indiqué : « Renseignements techniques (choix de l'appareil, travaux,...), contacter l'AGEDEN au 04 76 23 53 50.</p> <p>Il n'est pas précisé que l'AGEDEN propose des permanences gratuites et délocalisées sur le territoire du PV.</p> <p>Aucune information sur les statuts et missions de l'Ageden, pas forcément connus de tous les habitants.</p> <p>Pas de lien vers le site internet de l'AGEDEN, pourtant riche de ressources.</p>
4-2 -Changer votre chaudière individuelle fioul ou propane pour une chaudière bois	Présentation du dispositif et liens vers 3 documents à télécharger  Il est mentionné de manière visible : « Avant tout travaux ou achat d'appareil, il est nécessaire de transmettre le dossier de demande de subvention correspondant à l'AGEDEN. »	
4-3- Isoler votre logement	Présentation du dispositif et liens vers 2 documents à télécharger  Il n'est pas mentionné qu'il faut transmettre le dossier de demande de subvention correspondant à l'AGEDEN avant achat ou travaux.	
4-4 Calculez vos	Présentation du dispositif avec simulateur de prime en	

primes d'économies d'énergie (CEE)	ligne	
5- Conférence « Rénover en sobriété, c'est pas sorcier ! » à Voiron	Conférence organisée par l'AGEDEN	Arrivée sur le site de l'AGEDEN, avec descriptif de la conférence. Pas d'information directe sur les permanences gratuites et délocalisées sur le territoire du PV.  Il faut aller dans l'onglet « Nous vous accompagnons/ Rénover son logement », pour trouver l'information.
6- Adapter votre logement	Achèvement du dispositif Action rénovation en juillet 2023/ Coordonnées d'Urbanis pour les projets d'amélioration de logement et de Soliha pour signaler des situations de mal-logement	Aucune
7- Avec Voiron rénov', bénéficiez d'aides pour améliorer votre logement	Lancement du dispositif Action rénovation en 2022/ Coordonnées d'Urbanis	Aucune

**Conclusion :**

**Un habitant du Pays Voironnais effectuant une recherche sur internet en septembre 2023 a peu de chances de trouver l'information des permanences gratuites de l'AGEDEN sur le territoire du PV.**

Les 3 premiers résultats ne mentionnent pas l'AGEDEN, le 4<sup>ème</sup> résultat fournit les coordonnées de l'AGEDEN mais n'indique ni le statut, ni les missions de l'association, ni la présence de permanences gratuites sur le territoire du PV.

**Annexe 6 : Extrait des réponses au questionnaire « maires » : actions prévues dans les communes du Pays Voironnais pour lutter contre le réchauffement climatique (Q 11 et 12)**

**Aux questions : « D’ici la fin du mandat, prévoyez-vous de mettre en place de nouvelles actions pour lutter contre le réchauffement climatique ? » et « Lesquelles contribuent aux objectifs du PCAET ? », voici les réponses des élus :**

#### **a. Préserver la ressource en eau**

- Restreindre l’arrosage sur la Commune. (Tullins)
- Changer de stratégie de plantations pour privilégier des espèces végétales résistantes aux chaleurs et peu consommatrices d’eau. (Tullins)
- Pailler les massifs communaux pour limiter l’arrosage. (Tullins)
- Utiliser de l’eau de la piscine municipale, à l’issue de la saison estivale et après évaporation du chlore, pour l’arrosage des espaces verts et les interventions des pompiers. (Tullins)
- Fermer les fontaines, ôter les fleurs en bacs, mettre en place un goutte à goutte pour les plants, planter des essences vivaces, installer des mitigeurs dans les écoles, aménager un espace humide (Vourey)
- Réduire la consommation en eau par un renforcement de la pratique du broyage/paillage par le service technique (Charavines)

#### **b. Réduire la consommation énergétique des bâtiments**

- Poursuivre le programme d’élimination des chaudières au fioul (Bilieu)
- Installer une centrale photovoltaïque sur le toit de la salle socio-culturelle (St Cassien)
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments (St Cassien),
- Réduire le chauffage à 19° C dans tous les bâtiments communaux pour l’hiver 2022 (exception : écoles maternelles à 20° C). (Tullins)
- Installer des thermomètres pour relever et réguler les températures , et engager une démarche pédagogique auprès des usagers des bâtiments communaux (température ressentie/température réelle). (Tullins).
- Mutualiser des espaces : la salle des fêtes a été privilégiée pour les événements hivernaux, solution permettant de ne pas louer d’autres salles ou de les louer sans chauffage. (Tullins)
- En cours : étude de faisabilité pour la mise en œuvre d’un réseau de chaleur urbain en chaudière bois. (Tullins)
- Procéder à la rénovation énergétique d’un ancien Algeco accueillant les activités périscolaires sur l’un des groupes scolaires de la Commune dans le cadre du « Plan école » du Département. (Tullins)
- Changer les huisseries, abaisser les plafonds de tous les bâtiments (écoles Marquissette, mairie ), changer du chauffage de l’école , de la mairie et du gymnase (pompe à chaleur géothermie , forage), aménager des portes sas (Vourey)
- Procéder à la rénovation énergétique de bâtiments (Crèche, école maternelle, mairie-musée, salle des cèdres) (Charavines)
- Remplacer les éclairages de tous les bâtiments communaux par des éclairage LED (Charnècles)
- Installer un programmeur offrant plus de souplesse pour le chauffage et le refroidissement de la mairie (Charnècles)
- Réaliser une étude en vue d’une rénovation thermique de l’école (Charnècles)

- Reprendre la sous-station de distribution de chauffage de l'école, de la médiathèque et d'un appartement (moins de fuites, plus de possibilités de programmation différenciée) (Charnècles)
- Rationaliser l'utilisation des locaux (prêts aux associations) (Charnècles)
- Remplacer l'éclairage par un éclairage LED au niveau de l'école(fait), de la salle polyvalente (en cours), de la mairie (à venir) (Réaumont)
- Poursuivre l'isolation des bâtiments communaux (St Blaise du Buis)

### **c. Lutter contre l'artificialisation des sols**

- Désartificialiser la zone de stationnement du terrain de boules (incluant un parking et un ancien terrain de basket désaffecté). A terme (St Cassien)
- Désimperméabiliser une partie de l'espace public dans le cadre d'un projet de requalification urbaine et paysagère de certains espaces publics du centre-ville (engagé sur 2023, avec la première phase de programmation déjà réalisée et une livraison des premiers travaux en 2025). (Tullins)
- Démolir et désimperméabiliser d'anciens sites industriels sont envisagés dans le cadre d'une étude pour la revalorisation des abords de la Fure (Tullins)
- Réaliser une aire de stationnement sur une ancienne friche du centre-ville. Démolir et désimperméabiliser le site pour une meilleure gestion du ruissellement des eaux de pluie. (Tullins)
- Décroûter les abords du monument aux morts et supprimer des places de parking bétonnées, détruire une grange, créer des pelouses, décroûter la cour de l'école pour planter des arbres (plan école département) (Vourey)
- Supprimer les enrobages plastiques des jeux d'enfants, avec mise en place de copeaux) (Vourey)
- Enherber des allées du cimetière (Vourey)
- Elaborer un nouveau PLU (Charavines)
- Désimperméabiliser le parking, planter des arbres et prévoir une noue d'infiltration pour le parvis mairie/école/salles (Charnècles)

### **d. Prévenir les vagues de chaleur et leurs conséquences (canicules, incendie, îlots de chaleur)**

- Réalisation d'un autre îlot de fraîcheur le long de la rivière Olon, Le SYMBHI vient de créer des méandres dans la rivière au centre du village. Des arbres seraient implantés sur les berges. A terme (St Cassien). SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
- Mise à jour du plan des voiries communales et des chemins ruraux en cours. Etat des lieux des chemins ruraux permettant un meilleur accès pompier en cas d'incendie sur la Commune. (Tullins)
- En lien avec le conseil des éco-délégués de l'école primaire Lucile et Camille Desmoulins, réalisation d'une pergola végétalisée dans la cour de récréation avec la création d'une canopée végétale. (Tullins)

- Projet de requalification urbaine et paysagère du centre-ville avec végétalisation et déminéralisation des espaces publics (voir fiche action jointe). (Tullins)
- Plantations d'arbres et augmentation des surfaces enherbées (Vourey)
- Mise en place d'un plan « plantation d'arbres » sur différents sites : enceinte scolaire, plaine d'accueil, places publiques... (Charavines)
- Aménagement d'un jardin public (Charnècles)
- Plantations d'arbres (Moirans)
- la commune envisage l'acquisition de stores (St Blaise du buis)

#### **e. Favoriser les mobilités douces (bus, train, vélo, marche, covoiturage, auto-partage...)**

- Cheminement piétonnier d'un quartier résidentiel et aménagement de sécurité des différents quartiers, aménagement d'un sentier (Vourey)
- Etude en cours avec le CEREMA sur les déplacements dans la commune
- (Charnècles)
- Création de nombreux cheminements. Lancement d'une enquête citoyenne sur les pratiques de déplacement. Promotion de la consommation locale (dispositif des pass de Charavines)
- Accueil de spectacles décentralisés (Charnècles)
- Grande étude mobilités en cours (favoriser les modes doux) (Moirans)
- Création d'une consigne à vélos sécurisée en centre-ville en cours. (Tullins)
- Installation de 7 bornes de réparation et de gonflage pour les vélos, sur la Commune, dans le cadre du Budget participatif (première édition 2022). (Tullins)
- mobilités douces extension des chemins piétons et vélos (Bilieu)
- participation active au plan vélo (Vourey)
- mise en place de garage à vélos (Vourey)
- participation au défi mobilité école (25 mai) (Vourey)

#### **f. Améliorer la qualité de l'air**

- achat de matériel avec batterie en remplacement des outillages thermiques des services techniques ... (Vourey)
- Création et mise en œuvre, en collaboration avec un collectif citoyen engagé, d'un schéma directeur des mobilités douces pour la Commune (voir schéma en annexe). (Tullins)
- achat d'un nettoyeur vapeur sans produit ..., éco pâturage (moutons) (Vourey)
- Promotion des alternatives à la voiture : cheminements, consommation locale, revitalisation centre bourg (limiter les déplacements liés à la consommation) (Charavines)
- Remplacement du camion de la commune par une énergie décarbonée (Charnècles)

### **g. Lutter contre la précarité énergétique (aide aux personnes en difficultés : mobilité, logement...)**

- Réalisation d'études thématiques liées à l'habitat dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) : stratégies immobilières et foncières, inventaire îlots insalubres en vue de la mise en œuvre du périmètre d'OPAH RU (Tullins)
- aide aux personnes en précarité énergétique (fourniture de bois de chauffage), informations de la CAPV diffusées dans notre magazine communal (Vourey)
- Interventions ponctuelles du CCAS dans ce sens (prise en charge de factures).(Charavines)

### **h. Préserver la biodiversité**

- préserver la biodiversité dans tous les espaces verts de la commune (Bilieu)
- (étude réalisée et projet suivi par l'association le Pic Vert principalement pour la création des espaces ouverts (cour...). (St Cassien)
- Créer un groupe scolaire avec l'aide de l'association Pic Vert, inclus dans le cahier des charges (St Cassien)
- Mise en œuvre du permis de végétaliser sur la Commune pour inciter les habitants à végétaliser leurs seuils et façades permettant ainsi de ramener de la biodiversité en ville. (Tullins)
- Label zéro phytosanitaire sur la Commune en vigueur depuis 2019. (Tullins)
- Evènements communaux de sensibilisation (Marché du printemps, fabrication de bombes à graines attirant des espèces de pollinisateurs, etc.). (Tullins)
- éco pâturage (achat de moutons)... (Vourey)
- Plantations d'essences locales (Vourey)
- Suppression de tous les pesticides et formation des agents municipaux, (Vourey)
- embauche de personnel supplémentaires dans le services techniques, (Vourey)
- Nettoyage de printemps (Vourey)
- Pose de nichoirs (Vourey)
- Extinction de l'éclairage nocturne (Vourey)
- Création de jardins partagés animés par un collectif d'habitants jardiniers. Soutien de nombreux projets de sensibilisation dans ce sens : écoles, accueil de loisirs. Installation de nichoirs. (Charavines)
- Extinction de l'éclairage public (Moirans)
- Fauchage tardif et réensauvagement de certains espaces verts pour préserver et/ou restaurer la biodiversité (Moirans)
- Installation de nichoirs à chiroptères, hirondelles, chouettes, hulottes, mésanges (Moirans)
- Mise en place de nichoirs (Réaumont)

## **i. Favoriser une consommation plus responsable**

- Formation des agents de la Commune dans le cadre du PAiT (gaspillage alimentaire, gestion des marchés de liaison froide, etc.). (Tullins)
- Loi EGalim mise en application dans le cadre du renouvellement du marché de liaison froide en 2023. (Tullins)
- favoriser une consommation plus responsable (St Cassien) ((reprise intitulé))
- Monter l'exemple en réduisant l'éclairage public de 12h à 5h (suivi par les lotissements privés) (Vourey)
- Formation des agents de la restauration scolaire (anti-gaspillage) (Vourey)
- Audit FREDON (Vourey)
- Achat de tabliers lavables (au lieu des plastiques jetables à la cantine) (Vourey)
- Achat d'écocups pour les manifestations communales (Vourey)
- Investissement de matériel /vaisselle pour la salle de location (Vourey)
- Équipement de lave-vaisselle pour le gymnase (Vourey)
- Gourdes offertes pour les mariages et élus et personnel (Vourey)
- Ateliers éponges recyclables lors du nettoyage de printemps (Vourey)
- Création d'une lapinouthèque (anciens clapiers décorés avec des fonds de pots de peinture pour abriter les livres voyageurs) (Vourey)
- Accompagnement des habitants de PLURALIS pour création d'un jardin partagé (Vourey)
- Soutien aux associations communales (hôtel à insectes, jardin partagé, troc plantes, partage de jeux, fresque du climat) (Vourey)
- Consommation locale lors du courseton et de la fête de Noël friandises faites par le boulanger) (Vourey)
- Récupération des matériaux (tuiles auvent gymnase, bois pour décor fête de Noël) (Vourey)
- Création du dispositif des pass pour favoriser la consommation locale, les circuits courts, l'accès au bio (épicerie bio-vcac et maraîcher local partenaires de la commune en acceptant les pass) (Charavines)
- Création de dispositifs favorisant des échanges non marchands (Troc aux plantes, Les Comptoirs, Université Populaire des savoirs et savoir-faire) (Charavines)
- Rénovation d'un bâtiment pour accueillir des commerces ou de l'artisanat local (Charnècles)
- Approvisionnement en agriculture locale et bio pour la restauration collective (Réaumont)

## **j. Produire des énergies renouvelables**

- Poursuite de l'installation de PS sur les toits communaux (Bilieu)
- Réflexion sur l'implantation de panneaux photovoltaïque sur un terrain communal (Tullins)



- Installation d'une centrale photovoltaïque avec BUXIA entrée en capital (Vourey)
- Centrale solaire sur la toiture des « tennis couverts » (équipement « tour du lac » au Pin) (Charavines)
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques (St Blaise du Buis)

#### **k. Améliorer la réduction des déchets et favoriser une économie circulaire**

- Favoriser l'économie circulaire avec la création de commerces au village (épicerie): favoriser l'installation d'un maraicher sur une parcelle communale. (Bilieu) '
- Mise en œuvre du tri sur l'ensemble des bâtiments communaux depuis 2022 impliquant la gestion des déchets alimentaires (compost) dans la restauration collective. Réduction massive des déchets résiduels au profit des déchets recyclables ou compostables. (Tullins)
- Sensibilisation massive auprès des usagers des bâtiments communaux et notamment des enfants qui peuvent désormais observer, de la crèche jusqu'au collège, le même procédé et la même communication autour du tri des déchets dans les divers bâtiments communaux (gymnases, écoles, école municipale de musique et de danse, crèche, relais petite enfance, médiathèque, etc.). (Tullins)
- Réduction du menu de 5 à 4 composantes à la cantine dans le cadre du marché de liaison froide permettant la réduction du gaspillage alimentaire. (Tullins)
- Participation des agents à des formations organisées par le Pays Voironnais pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et le passage en gestion concédée pour les cantines. (Tullins)
- Début de la mise en place de la politique « zéro déchet » dans les événements festifs communaux (Appel à des prestataires locaux et zéro déchets, usage vaisselle lavable, etc.) (Tullins).
- Investissement dans du matériel de tri des déchets (achat de trois tri-nomades) pour les événements associatifs. (Tullins)
- Tri poubelles cimetièrre aucun déchet vert hors de la commune (compostage sur terrain communal), troc d'objets (Vourey)
- « Déchets verts » : Promotion du broyage, du paillage, du compostage... Location du broyeur du Pays Voironnais. Communication (nombreux articles dans le bulletin communal). Création d'un site de compostage près des jardins partagés. Enquête – sensibilisation sur la valorisation des « déchets verts ». Organisation d'un « troc aux plantes ». Soutien d'une initiative habitante « journée troc ». Accompagnement des écoles (dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement proposé par le Pays Voironnais écoles éco-responsables), équipement des écoles en jardins, sites de compostage, récupérateurs d'eau... (Charavines)

#### **l. Impliquer les citoyens dans la lutte contre le changement climatique**

- Développer la démarche fresque du climat pour informer plus la population / Actions d'informations dans les écoles à terme (St Cassien)
- Ouverture de la Maison des projets en centre-ville depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, comme lieu d'accueil, d'information, d'échanges et de consultation citoyenne autour des projets de la Commune.

L'éducation à la citoyenneté et l'implication habitante sont considérées comme un levier pour la lutte contre le changement climatique. (Tullins)

- Rubrique climat dans la communication, actions nettoyage de printemps, vœux du maire (diaporama) Mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes avec actions de sensibilisation (Vourey)
- Impulsion du projet de jardins partagés. Organisation d'ateliers citoyens avec invitation du service déchets du Pays Voironnais, de l'association Pic Vert. Mobilisation des citoyens sur la question du déplacement, de la consommation locale... Mise en place d'une université populaire ouvrant des espaces d'échanges sur différents thèmes, dont thèmes en rapport avec les questions écologiques. (Charavines)
- Tenue de réunions publiques (Charnècles)
- Actions de sensibilisation et de communication (St Jean de Moirans)
- Entretien participatif, avec les voironnais volontaires, d'une mare pédagogique (sciences participatives) (Moirans)
- En projet : Aire terrestre éducative, ABC, (+ ENS ?) (Moirans)
- PAIT (Moirans)

### **m. Impliquer le monde économique, agricole et forestier dans la lutte contre le changement Climatique**

- zone des Goureux biodiversité et actions avec le CEN (Conservatoire d'espaces naturels)
- Achat de moutons (Vourey)
- Achat de parcelles boisées (Vourey)
- Travail avec l'EHPAD pour la plantation d'arbres.....
- favoriser l'installation d'un maraicher sur une parcelle communale (Bilieu)
- Monde économique : proposition du dispositif des pass de Charavines à tous les acteurs économiques locaux. (Charavines)

### **n. Etablir un plan d'urgence en cas de raréfaction des ressources (énergétiques, alimentaires et naturelles)**

- Pas de plan d'urgence formalisé mais... : ouverture d'une réflexion sur la création d'une cuisine communale, mesures d'économies d'énergies (extinction éclairage nocturne, maîtrise des températures cibles dans les équipements). (Charavines)
- Intégration de la raréfaction des ressources aux futures versions de notre PCS (Charnècles)